

301

DT6

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. JOSEPH ZAYED, président
Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'OUVERTURE ET D'EXPLOITATION
D'UNE MINE D'APATITE À SEPT-ÎLES**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 30 août 2013 – 9 h 30
Musée Shaputuan
290, boulevard Montagnais
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA MATINÉE DU 30 AOÛT 2013	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LE PROMOTEUR	5
DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LES PERSONNES-RESSOURCES	8
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. PAUL-ÉMILE FONTAINE.....	12
M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE	19
M. ANDRÉ MICHEL	28
M. BERNARD ST-ONGE	35
M. KANAPEUSH VOLLANT	37
M. ÉMILE GRÉGOIRE.....	42
M. SERGE ASHIM-GOUPIL.....	45
M. ROGER MICHEL	60
M. SYLVESTRE ROCK.....	60
M. MICHEL ANDRÉ	62

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

M. JOSEPH ZAYED, président :

Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, avant de commencer la séance de ce matin, j'inviterais monsieur Paul-Arthur McKenzie pour faire une prière d'ouverture. Monsieur McKenzie?

M. PAUL-ARTHUR MCKENZIE :

Bonjour à tous, à tous ceux qui sont ici parmi nous. Tout le monde! Mon nom c'est Paul-Arthur McKenzie. Nous autres, quand on fait quelque chose, avec mes parents, on fait toujours la prière quand on fait la réunion, une grosse réunion, même si en dehors, nous autres, on va toujours faire la prière pour demander à Dieu pour avoir... ça va bien pour la réunion entre tous les gens qui sont restés ici dans la salle.

Prière « Au nom du Père » récitée par M. Paul-Arthur McKenzie (non traduite).

LE PRÉSIDENT :

Alors, Mesdames, Messieurs, je me suis fait un minimum de devoir pour apprendre deux mots, alors *Kuei ute* Joseph Zayed. Donc, Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette séance. C'est la 6^e séance de la première partie de l'audience publique qui porte sur l'examen du *Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles*. Soit dit en passant, toutes les personnes qui désirent avoir des écouteurs peuvent se les procurer à ma droite, ici. Il faut déposer une carte d'identité et vous les aurez, vous aurez donc la traduction simultanée.

Je précise que cette commission d'enquête et d'audience publique a la responsabilité de réaliser le mandat qui lui a été confié par le ministre de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pardon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, monsieur Yves-François Blanchet. Je suis secondé par les commissaires, madame Nathalie Drapeau et Michèle Goyer.

Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. Notre mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet. Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir, bien sûr, l'opinion des personnes intéressées.

45 Je précise que l'audience publique est divisée en deux parties. Nous sommes actuellement dans la première partie, dont l'objectif vise essentiellement de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources que je présenterai dans quelques instants. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

50 La première partie, donc aujourd'hui entre autres, ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien de recueillir leurs questions. Pour les opinions, cela arrivera juste en septembre, lors de la deuxième partie de l'audience publique qui commencera le 24 septembre. D'ailleurs, dans la communauté, ici, il y a des informations qui ont été distribuées à chacune des résidences à cet effet.

55 Si vous avez l'intention de déposer un mémoire, je vous demanderais de le signifier le plus rapidement possible au secrétariat de la commission dont la coordonnatrice est madame Renée Poliquin qui est présente en salle, ici, à la table d'accueil en arrière. Évidemment, si vous prenez la décision de déposer un mémoire et de le présenter, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

60 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site web du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par internet, dans les centres de consultation régionaux.

65 Je vous signale également que nos séances sont diffusées en mode audio, en direct via le site web du BAPE, et que la présente séance, donc, bénéficie d'une traduction simultanée.

70 Quelques précisions : au centre, face à vous, la commission d'enquête, donc mes collègues et moi; à ma gauche, la table où sont présents deux analystes; ensuite, vous avez une table où sont représentées les principales personnes-ressources; à la table en arrière, peut-être que vous l'avez vue, c'est justement la table de l'équipe de la commission où vous allez tout à l'heure pouvoir vous enregistrer pour poser vos questions et à ma droite, c'est la table des représentants du promoteur. Devant nous, ici, la table où vous viendrez poser vos questions. Évidemment, toutes les interventions doivent être réalisées au micro afin de permettre à la sténotypiste de les prendre en note.

75 Bien entendu, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir l'information supplémentaire dans la foulée des questions qui auront été soulevées.

Si le temps le permet, vous êtes bien sûr invités à vous réinscrire au registre pour poser d'autres questions étant donné que chaque inscription au registre vous donne l'autorisation de poser seulement deux questions.

85

J'invite maintenant le promoteur à se présenter et à présenter son équipe. Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

90

Kuei-Kuei, Monsieur le président. Alors, je me présente, mon nom est François Biron, je suis le directeur du projet Mine Arnaud. Alors, ici, à ma droite, je vous présente monsieur Hugo Latulippe, qui est le directeur de l'Ingénierie; ensuite – les gens, si vous voulez vous lever, je ne sais pas exactement où vous êtes? – j'ai madame Kateri Champagne-Jourdain qui est la directrice des communications et du milieu; j'ai madame Caroline Hardy qui est la directrice de l'environnement; il y a monsieur Rock Néron qui est le directeur des opérations; monsieur Bruno Perron, directeur de la géologie; madame Marie-Josée Bourque qui est responsable de la formation et des ressources humaines, ainsi que Michel Lafontaine qui est le directeur administratif et financier, et Claudine Bacon qui est la réceptionniste.

95

LE PRÉSIDENT :

100

Merci. Rapidement et succinctement, je demanderais aux personnes-ressources de se présenter, il n'est pas nécessaire d'indiquer les personnes qui vous accompagnent. Alors, de la Ville de Sept-Îles?

105

M. DENIS TÉTREAULT :

Oui, bonjour. Mon nom est Denis Tétreault, directeur du Service d'urbanisme de la ville de Sept-Îles, en remplacement de monsieur Denis Clements.

110

LE PRÉSIDENT :

Merci. Le représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux?

115

M. MICHEL JULIEN :

Oui, bonjour. Michel Julien, Direction en santé publique Côte-Nord, conseiller en santé environnementale.

120

LE PRÉSIDENT :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs?

M. MICHEL DUQUETTE :

125 Oui, Monsieur le président. Michel Duquette, chargé de projet et spécialiste en analyse de
risque au ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

130 D'accord. Et il y a également, dans la salle, s'il y avait des questions qui s'imposaient, un
représentant du ministère des Ressources naturelles et un représentant de la MRC, merci.

135 Avant de commencer, j'aimerais faire une demande au promoteur. Évidemment, au cours
des dernières séances, depuis le début de la semaine, vous nous avez indiqué, Monsieur Biron,
que le projet évoluait constamment et, effectivement, vous êtes venu à plusieurs reprises avec
des nouvelles informations ou des nouvelles données. Ce que je vous demanderai, c'est de
140 fournir à la commission, dans les jours qui suivent, un résumé de quelques pages qui présente
l'état du projet avec les nouvelles données tel qu'il se retrouve à l'heure actuelle et non pas tel
qu'il a été présenté dans l'étude d'impact. Je vous demanderai également de l'accompagner
d'une figure qui soit complète et qui intègre également les modifications que vous avez apportées
et qui ne sont pas incluses dans l'étude d'impact. Est-ce que ça fonctionne, Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

145 Monsieur le président, c'est quelque chose de possible à réaliser. Cependant... oui, on va
faire de notre mieux pour actualiser les figures et la documentation pour faciliter la
compréhension, d'une part, et je dirais que les derniers documents déposés font foi de ce qu'est
la situation présente. Donc, nous allons vous présenter un document sommaire de façon à vous
150 retrouver facilement dans toute la documentation qui a été déposée.

LE PRÉSIDENT :

155 Oui, avec également la nouvelle durée, évidemment, et les nouvelles... sur la figure, entre
autres, nous avons parlé hier soir du barrage, de l'extension, et cetera, donc il faudrait que ça soit
intégré dans une figure à jour, aussi.

M. FRANÇOIS BIRON :

160 Monsieur le président, ça va être plusieurs figures.

LE PRÉSIDENT :

Ça sera plusieurs figures.

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, d'accord.

LE PRÉSIDENT :

L'important c'est que la commission puisse porter un jugement éclairé sur le dossier.

M. FRANÇOIS BIRON :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Donc, Messieurs, Mesdames, ou Mesdames, Messieurs, le registre est maintenant ouvert. Bien sûr, vous pouvez aller vous enregistrer, donner votre nom et je vous appellerai par ordre d'inscription au registre.

En attendant, je demanderai au promoteur s'il a déposé de nouveaux documents et s'il a des réponses aux questions qui sont restées en suspens hier. Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Monsieur le président. Donc, ce matin, nous vous déposons la carte de rabattement dans le roc, ainsi qu'un autre document concernant les références du rapport d'analyse de risque technologique préliminaire et du plan préliminaire des mesures d'urgence.

Maintenant, pour les réponses aux questions en suspens, j'en ai plusieurs, mais je vais tenter d'être bref, ce matin, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plait, oui.

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, les questions concernent surtout les sessions du 29 août, il y avait le questionnement sur le prix majoré.

205

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron, juste un instant. Est-ce que c'est possible de monter le son? J'ai énormément de difficultés, c'est parce qu'il y a aussi des personnes qui parlent en arrière de la salle, alors si vous pouvez monter le son pour que je puisse bien comprendre. Merci. Monsieur Biron?

210

M. FRANÇOIS BIRON :

Alors, je reprends. Le questionnement sur le prix majoré de ventes de l'apatite pour Mine Arnaud, questionnement sur le prix de vente plancher pour la rentabilité du projet de Mine Arnaud, questionnement sur les prévisions de prix 2012-2020, basé sur la faisabilité, de Ressources d'Arianne.

215

Alors, le prix de vente majoré pour une plus forte teneur en apatite, puisque le concentré de Mine Arnaud est de 39 % versus la base des transactions commerciales à 32 % de PDO5, il est de 192 \$ la tonne, en utilisant un prix de 157 \$ la tonne de référence à 32 %. C'était le cours du prix mondial au 1^{er} août 2013. Le prix plancher de rentabilité de Mine Arnaud est établi à 120 \$ la tonne, je vous avais indiqué un ordre de grandeur de 125 \$, donc j'apporte une précision.

220

Et selon une étude de faisabilité publique d'une entreprise d'exploitation d'apatite, le prix, en dollars 2012, devrait osciller entre 180 \$ et 203 \$ la tonne entre 2014 et 2020. À cet effet, Monsieur le président, nous n'avons pas eu l'autorisation de notre partenaire, compte tenu des délais horaires avec eux, mais nous proposons de vous soumettre une étude plus détaillée dans les prochaines semaines.

225

LE PRÉSIDENT :

Ça serait apprécié, merci.

230

M. FRANÇOIS BIRON :

Et je joins également la croissance prévue de la demande mondiale de céréales, qui est jointe à la présente.

235

Ensuite, une autre question en suspens concernant la... de présenter les données actualisées en fonction de nouvelles données de définition de la ressource suite au dépôt récent du rapport 43101, nous avons présenté une planche qui résume les principaux éléments, mais avec votre demande, ce matin, nous allons détailler.

240

245 Une autre question en suspens sur les titres miniers en lien avec la carte du projet
transmise lors de la visite du site du 29 août, en avant-midi. Nous avons ajouté, en fait, sur le
document de la visite, le contour des titres miniers en bleu et une limite projetée du bail minier qui
est en discussion avec le ministère des Ressources naturelles présentement, mais qui n'est pas
encore acceptée. Donc, vous avez, sur la carte, les deux contours qui sont bien identifiés.

250 Maintenant, une autre question, toujours en relation avec le 29 août, question sur l'étendue
du bassin d'accumulation avec la nouvelle coupe type. Donc Mine Arnaud prévoit garder le
niveau d'eau du bassin d'accumulation le plus bas possible pour maintenir sa capacité à 250 000
mètres cubes et d'avoir une capacité supplémentaire d'emmagasinement suffisante pour
255 accepter les résidus en cas improbable de rupture de digue de la cellule 2 du parc à résidus.
Ainsi, la capacité de bassin d'accumulation – en rose – sans la digue du bassin de polissage – la
digue, il faut comprendre que c'est le barrage du bassin de polissage – passera à l'élévation de
85, donc la capacité augmentera de 250 000 mètres cubes à un 1 800 000 mètres cubes. Une
figure accompagne cette réponse. Je dois vous dire que la figure qu'on vous présente est un
260 document de base pour procéder à l'ingénierie de détail.

Une autre question en suspens, toujours en relation avec le 29 août, concernant le taux
d'infiltration au niveau du bassin de polissage. Donc ce qui a été validé ou vérifié hier soir, c'est
que l'infiltration du bassin de polissage a été considérée nulle puisque les forages du secteur du
265 ruisseau Clet, sous-jacents au bassin, ont montré une épaisseur d'argile de 10 mètres.
Considérant, par surcroît, que des boues s'accumuleront dans le bassin au-dessus de l'argile,
des boues de sédimentation, il a été considéré que l'infiltration serait négligeable.

270 Une question également en relation avec le 29 août sur la largeur de la butte-écran. Donc,
la largeur de la butte-écran varie de 250 à 300 mètres de large à sa base.

Et une autre question sur la quantité pouvant s'accumuler dans le bassin de sédimentation
à l'année 15. J'ai une très longue réponse, mais je vous résume, je la résume en deux temps :
275 tout d'abord, les critères utilisés sont ceux, les critères de conception sont ceux de la directive
019 pour les digues du parc, soit les occurrences de un dans 1 000 ans avec une revanche de
1,5 mètre. Donc, entre le dessus de la crête et le niveau de l'eau, on doit conserver en
permanence 1,5 mètre. Le critère s'applique, le critère de la *Loi sur la sécurité des barrages*
s'applique pour le barrage du bassin de sédimentation et, à ce moment-là, l'occurrence passe de
un dans 10 000 ans dans le critère de conception. Et le reste, ce sont des détails d'occurrences
280 produites au Québec qui démontrent que les critères utilisés vont assurer une sécurité au niveau
des bassins de parcs à résidus et bassins de sédimentation.

285 Une autre question en suspens, toujours en relation avec le 29 août, les demandes de
référence en lien avec les effets limitant de l'azote et de phosphore en milieu marin. Alors, la
référence provient de P. Chamber et All, publiée en 2001, et la référence est disponible sur une

clé USB. Le document est de 250 pages et il a été impossible de le reproduire pour ce matin, Monsieur le président.

290 Voilà. C'est tout. Non, j'ai une dernière, excusez-moi. Non, ça va, c'est les documents déposés, voilà.

LE PRÉSIDENT :

295 Merci, Monsieur Biron. Monsieur Tétreault, est-ce qu'il y avait des questions en suspens?

M. DENIS TÉTREULT :

300 Ce que monsieur Clements m'a laissé comme notes, il y a eu une demande au niveau de la production de portions du plan d'intervention des mesures d'urgences relatives à un accident routier par rapport à des matières dangereuses, donc les extraits pertinents vont être produits. Je ne les ai pas ce matin et donc, ces extraits-là vont vous être soumis sous peu.

LE PRÉSIDENT :

305 Merci. Monsieur Julien?

M. MICHEL JULIEN :

310 Oui, Monsieur le président, je veux juste reprendre mon tableau. J'ai envoyé un tableau ce matin à madame Poliquin concernant les taux d'incidence du cancer du poumon, vous aviez demandé des chiffres. Les gens, à l'analyse, m'ont envoyé des tableaux hier soir, ça fait que pour la région de Sept-Îles – là, on parle de taux ajustés, je ne veux pas rentrer dans des détails méthodologiques de statistiques, de covariances puis de types de population, mais en général –
315 région de Sept-Îles : hommes, 168,7 taux d'incidence par 100 000 habitants; pour femmes, 139,4 pour un total moyen de 150,2. Si on regarde pour la Côte-Nord : hommes, 151,8; femmes, 95,8; et total 120,9. Déjà là, on voit une différence entre les hommes et les femmes et pour la Côte-Nord et pour Sept-Îles et pour l'ensemble du Québec : hommes, 114; femmes, 73,9; total 90,4. On voit tout de suite qu'il y a un problème au niveau des femmes en termes de cancer du poumon.

320 **LE PRÉSIDENT :**

Toujours par 100 000 de population?

M. DENIS TÉTREault :

330 Par 100 000 de population, taux ajusté. Il y avait quelques réserves qu'on m'avait données là-dessus, dans les constats, de la façon que les gens interprètent ces chiffres-là. Le premier constat c'est l'incidence du cancer du poumon observée dans la région, c'est-à-dire le réseau local de santé de Sept-Îles surpasse significativement celle du reste du Québec au seuil de 5 %. Ce phénomène prévaut à la fois chez les hommes, chez les femmes et dans la population globale.

335 Deuxième constat : l'incidence du cancer du poumon chez les hommes du réseau local de santé de Sept-Îles se compare statistiquement à celle des hommes du reste de la Côte-Nord. Par contre, l'incidence de ce type de cancer chez les femmes dépasse significativement celle enregistrée chez les autres Nord-Côtiers et la situation des femmes est telle qu'on observe un surplus de cancer de poumon dans l'ensemble de la population de ce réseau en regard du reste de la population nord-côtière pour l'ensemble des années. Là, on parle de 2006 à 2010.

340 Puis à partir de ces résultats-là, il n'est pas possible, à la lumière des données disponibles, d'expliquer la situation au réseau local de la santé, il faut donc se garder d'énoncer des relations de causes à effets à l'aide des informations. Ça veut dire qu'il y a une problématique là, mais on ne peut pas généraliser, là, c'est une observation. Donc, quelque part, il faut qu'eux autres regardent tout ça puis dans l'ensemble, voir les paramètres qui pourraient expliquer ça et puis développer des programmes de santé en conséquence.

345 **LE PRÉSIDENT :**

350 Merci, Monsieur Julien. Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

355 Oui, Monsieur le président, nous avons deux points en délibéré, j'inviterais, dans un premier temps, monsieur Sylvain Boulianne à venir présenter les résultats concernant les ressources en contrôle environnemental.

360 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

365 Bonjour, Monsieur le président, Mesdames les commissaires. Pour le Centre de contrôle environnemental de la Côte-Nord, si on le prend en nombre d'inspecteurs attirés aux mines, il y a cinq inspecteurs qui ont les mines d'attirées dans leurs inspections, sauf que je trouvais que ce chiffre-là ne parlait pas beaucoup, moi, je l'ai transféré en année-personne, parce qu'évidemment, l'ensemble de leurs tâches n'est pas attiré aux mines, et je pense que c'est plus ça qui était la question. On arrive à 1,2 année-personne qui est attirée aux mines.

370 Évidemment, le budget qui est attribué tient compte du nombre d'années-personnes. En
salaire, bien, si on prend le nombre d'années-personnes, ça représente un salaire de 48 000 \$
plus 15 000 \$ de fonctionnement pour les voyages et autres, ce qui donne 63 000 \$ par
année, attirés seulement qu'aux mines.

LE PRÉSIDENT :

375 Excusez-moi, le 1,2, c'est personne-année?

M. SYLVAIN BOULIANNE :

380 Oui, personne-année, excusez.

LE PRÉSIDENT :

Puis ça donne 40 000?

385 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

48 000, oui. Ça vous donne une idée des salaires qu'on a dans la fonction publique, mais
bon, on ne s'étendra pas sur le sujet.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne porte pas de jugement, mais je voulais juste être sûr d'avoir bien compris.

M. SYLVAIN BOULIANNE :

395 Oui. Non, c'est bon. Puis je vous ai mis également, à titre comparatif, les différentes
années-personnes par type de secteur, parce qu'évidemment, on peut penser qu'une ville
comme Fermont, qui est attirée seulement qu'à la mine, au niveau municipal, quand Fermont se
développe, évidemment le nombre d'années-personnes qui est lié indirectement aux mines, qui
400 est lié au municipal va augmenter lui aussi, ça fait qu'il faut prendre qu'il y a peut-être une petite
portion de chaque année-personne des autres secteurs qui est attribuée de façon indirecte aux
mines, ça fait que ça vous donne une idée. En industriel, vous allez voir que le nombre d'années-
personnes, c'est le domaine où, sur la Côte-Nord, où on a le plus d'années-personnes, qui est
405 6,8, mais vous avez tous ces chiffres-là dans le tableau.

LE PRÉSIDENT :

Personnes-années?

410 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Personnes-années, oui, excusez.

415 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Oui Monsieur le président, le tableau a d'ailleurs été déjà déposé auprès de madame Poliquin.

420 **M. SYLVAIN BOULIANNE :**

Ah oui, puis il y a l'information que je vous avais donnée à peu près hier, mais on a 40 personnes qui travaillent à la Direction régionale Sept-Îles, incluant les secrétaires et les analystes puis on a 16 techniciens inspecteurs également, au total. C'est le nombre exact, parce qu'hier, j'avais donné des approximatifs. Merci.

425 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Duquette?

430 **M. MICHEL DUQUETTE :**

L'autre point qui restait en suspens, c'était concernant les débits réservés ou les débits d'étiage. Dans l'étude d'impact, il y a un calcul qui a été fait à cet effet-là, à savoir sur le ruisseau Clet, quels seront les débits d'étiage après une coupure du bassin versant de 42,9 %? Donc, pour l'instant, il n'y a pas eu de, comment dire, il n'y a pas eu d'analyse sur l'impact sur l'habitat du poisson. Par contre, à l'analyse environnementale, cet aspect-là va être traité. Donc, s'il y a une perte d'habitat du poisson en fonction de la perte de débit ou du débit trop faible à prévoir dans le ruisseau Clet, il y aura compensation à prévoir dans ce cas-là.

440 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Est-ce que le porte-parole du ministère des Ressources naturelles, je pense qu'il y avait également une question ou deux en suspens?

445 **M. VINCENT FRÉCHETTE :**

Je n'ai pas l'information pour l'instant, c'est toujours en attente. J'avais deux points sur le volet de la garantie, l'utilisation de la garantie financière, je suis toujours en attente des réponses.

450 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Alors, j'appelle dès maintenant monsieur Paul-Émile Fontaine. Si vous voulez vous présenter en avant?

455 **M. PAUL-ÉMILE FONTAINE (traduction de l'interprète) :**

Mes salutations. Je vais m'exprimer en langue innue.

460 Alors, je préfère parler en langue innue, je suis chez moi ici, je suis chez nous, là. Moi, j'ai des informations, j'ai des questionnements. C'est une première, c'est la première fois que les gens viennent nous donner de l'information. C'est très rare qu'on est ici, là, à ce moment-là. Moi, j'ai des questionnements concernant... on n'a jamais eu de consultation, on n'a jamais eu de consultation antérieure concernant les développements majeurs qu'il y a eu dans notre territoire. On n'a jamais été consultés. Des fois, le projet, le projet déjà en phase de réalisation, c'est maintenant donc qu'on nous consulte. Moi, j'ai des questions, je me pose des questions concernant, j'ai vu les photos qui ont été réalisées par Mine Arnaud. Moi, j'ai déjà été chef, j'ai travaillé pendant 40 ans pour la cause innue. Je suis un ancien chef. Sauf que je trouve ça dommage, le projet est en avance. On aurait dû consulter les Innus avant; qu'est-ce qu'on pense du projet, c'est quoi nos réactions face au projet. Ça, je trouve ça regrettable.

470 À maintes reprises, concernant nous, les Innus – il y a les blancs, il y a des Innus, nous défendons deux causes; nous, nous défendons nos territoires concernant l'environnement, pour concernant la destruction de nos territoires. Nous défendons. Chez l'homme blanc, c'est l'argent, le capitalisme. C'est ça, la différence. Il y a de l'argent pour les blancs, nous, les Innus, notre cause est différente, c'est le territoire.

480 Concernant le promoteur du projet Arnaud, souvent, à maintes reprises, j'ai entendu, dans les médias que c'était dangereux. Pourquoi Mine Arnaud ça serait plus dangereux et que les autres compagnies? Les autres, est-ce qu'elles font des dommages au niveau environnement? Pourquoi qu'on a une réaction négative sur le projet Mine Arnaud et les autres compagnies qui sont autour, là?

485 Antérieurement, on avait un beau territoire ancestral il y a des centaines d'années. Nos territoires, ils étaient propres. Moi, j'espère que le promoteur Mine Arnaud, il faut que le promoteur Mine Arnaud consulte, donne des rapports si le projet est néfaste pour la population. Il y a seulement une porte concernant la tradition des Innus; nous avons une vision, un chemin. Moi, je me pose une question : est-ce que Mine Arnaud, le promoteur, va rencontrer nos dirigeants, nos décideurs avant qu'il commence le projet? Moi, l'implication du gouvernement provincial, est-ce que le gouvernement du Québec va donner les permis, la permission avant qu'on conclue des ententes avec les Innus? Mon questionnement, c'est ça.

Nous avons un chef, il y a des conseillers, nous avons un système politique, moi, j'aimerais que... est-ce que Mine Arnaud va rencontrer ces gens-là pour avoir une entente? C'est mon premier questionnement. Deuxième questionnement.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, s'il vous plaît? Votre question, en fait, il y en a trois, dans la question; ce que je vous propose, c'est de permettre au promoteur, de questionner le promoteur à cet effet, quitte à revenir ensuite avec votre deuxième question. Est-ce que vous comprenez le français?

500 **M. PAUL-ÉMILE FONTAINE :**

Oui.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, je vais demander à monsieur Biron. Monsieur Biron, ce que monsieur Fontaine dégage comme question touche, 1 : la consultation de la communauté innue; 2, la consultation et les rencontres avec leurs dirigeants; 3, est-ce qu'il y a une entente qui a été conclue entre la communauté innue et Mine Arnaud?

510 **M. FRANÇOIS BIRON :**

515 Alors, Monsieur le président, au sujet des rencontres de consultation; au cours de l'année 2012, une fois que nous aurons déposé l'étude d'impact, nous avons établi un programme de consultation incluant la communauté innue. Nous avons offert des séances de consultation et de rencontres pour expliquer le projet et aussi pour prendre les préoccupations des Innus. La participation n'a pas été très nombreuse de la part des Innus, mais nous avons quand même recueilli les principales préoccupations exprimées par les participants.

520 Par la suite, nous avons également rencontré le chef.

LE PRÉSIDENT :

525 La communauté, comment elle avait été invitée à participer à cette rencontre?

M. FRANÇOIS BIRON :

530 Ah, il y a eu des annonces, il y a eu de l'information qui a été distribuée dans les centres spécifiques, les dépanneurs, à la Caisse populaire, à différents endroits stratégiques pour

informer les gens. Donc, les dates, les heures étaient connues et les endroits étaient connus aussi, parce que les rencontres se faisaient sur la communauté.

535 Il y a eu des rencontres à Uashat, et il y a eu des rencontres également à Maliotenam. Donc ça, ça s'est passé en 2012. Et tout au long du projet, dès mon arrivée chez Mine Arnaud, au mois d'août 2010, la première chose que nous avons faite, c'est de rencontrer le Conseil de bande, à l'époque, qui était ici, et nous nous sommes introduits de façon à se faire connaître et tout de suite exposer les premières prémisses du projet qui s'amorçait à l'époque, il y a déjà trois ans. Donc, le contact est établi depuis trois ans avec le Conseil de bande et il se poursuit également avec le nouveau Conseil de bande qui a été élu le 27 avril dernier. Donc, il y a des contacts réguliers et fréquents avec le Conseil de bande. Toute cette information est documentée ainsi que les échanges qui se sont produits avec la communauté.

540
545 Suite à la période de préconsultation, nous avons eu trois rencontres publiques d'information avec la communauté. À chaque fois, nous faisons les rencontres dans les deux secteurs, soit Uashat et Maliotenam. Les rencontres ont eu lieu les 27 et 28 février dernier ainsi que la dernière rencontre a eu lieu le 19 août dernier. Excusez, 19 juin également et 26... pas 26 août? Non, ça a été le 19 août.

550 Alors on peut vous présenter une carte qui rappelle les principales rencontres avec la communauté, mais ce qui est important, Monsieur le président, c'est que nous avons maintenu un contact, un dialogue avec la communauté et nous avons aussi amorcé des discussions préliminaires dans le but d'établir les bases d'une entente-cadre de répercussions et avantages.

555 La position du Conseil de bande, à ce moment-là, a été de dire : on prend un temps de réflexion et par la suite, avec certains événements qui se sont passés, des événements plutôt d'ordre social, l'automne dernier, il y a eu une pause et un arrêt des discussions entre l'ensemble des promoteurs miniers de la région. Par la suite, une fois la pause terminée, ça a été le déclenchement des élections, donc il n'y a pas eu non plus d'autres rencontres avec le Conseil jusqu'à l'élection du 27 avril dernier.

565 Donc, présentement, le dialogue se maintient et nous espérons qu'après les audiences publiques, nous puissions reprendre les discussions avec l'équipe en place, la nouvelle équipe qui a été nommée par le nouveau Conseil, pour amorcer de saines discussions dans le but d'une entente.

LE PRÉSIDENT :

570 Merci, Monsieur Biron. Monsieur Fontaine, à vous la parole. Vous aviez dit que vous aviez une deuxième question?

M. PAUL-ÉMILE FONTAINE (traduction de l'interprète) :

575 Moi, mon questionnement, moi, je voudrais dire, bon, je me pose des questions... moi, je travaille au Conseil, je m'informe concernant le promoteur, le promoteur Mine Arnaud. Moi, j'aimerais ça poser une question. Il y a déjà un déboisement, là, est-ce que le promoteur a consulté, avant de s'installer sur le site pour le futur site minier, est-ce que Mine Arnaud a consulté nous avant d'envahir le territoire? Ma question, ce n'est pas juste des informations, il faut demander la permission aux Innus avant de construire un projet. Il y a d'autres affaires, il y a
580 consultation et la permission. Il y a deux questions, là.

Concernant les Innus, les Innus de Uashat et Malietenam, c'est un territoire ancestral traditionnel. Il faudrait, est-ce qu'on a demandé aux Innus la permission, la destruction du poisson, au niveau aquatique, les oiseaux migrateurs, est-ce qu'on a demandé ou donné
585 l'information aux Innus au niveau des questionnements au niveau environnemental? Est-ce que le gouvernement du Québec a donné déjà les permis à Mine Arnaud ou est-ce que c'est tout simplement la compagnie, la Société Mine Arnaud qui a avancé les travaux avant d'avoir des permis? Qui, qui a donné les permis? Qui, qui a donné la permission pour envahir notre territoire? On n'a pas demandé, on a seulement... on a donné de l'information, mais nous, on n'a pas permis. On n'a pas donné aucune permission. Est-ce que la compagnie, la Mine Arnaud, le promoteur, va régler cette question-là avec les élus?
590

Monsieur le président, concernant Wabush à Pointe-Noire, j'aimerais ça que ça ne ressemble pas comme à mine Wabush à Pointe-Noire, là. C'est un désastre. Concernant les
595 compagnies minières Wabush, Cliffs, il y a une mine à Pointe-Noire. C'est notre territoire ancestral où est située la mine. Concernant la Baie de Sept-Îles, le territoire la Baie de Sept-Îles, il y avait, on côtoyait, il y avait des blancs, il y avait des cultivateurs. Il y a eu des ententes avec les compagnies minières, puis la compagnie minière nous a offert du travail. Puis la compagnie a donné du travail aux blancs et nous, les Innus, où qu'il y a l'usine actuellement, à Wabush, c'était
600 le territoire ancestral de mes parents. Les compagnies minières nous a brûlé nos maisons, les compagnies minières ont brûlé nos maisons. Ma question est celle-ci : concernant mes petits-enfants, j'aimerais ça avoir une entente qu'on conclue concernant au niveau développement économique. Il faut que le promoteur, il faut qu'on conclue une entente avec les Innus. C'est ça, il faut qu'il y ait des ententes, il faut qu'il y ait des dialogues.
605

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Monsieur Fontaine. J'espère que les autres intervenants n'auront pas autant de questions, parce que finalement, chacune de vos questions regroupe un ensemble de sous-
610 questions. Je vais essayer, à ma façon, de les ramener sur le tapis et les référer aux personnes-ressources qui pourront vous répondre.

615 Tout d'abord, vous avez indiqué qu'il y a une confusion, selon vous, entre information et consultation, vous considérez que votre communauté a peut-être été informée, mais pas consultée. Alors, je demanderais tout d'abord à Monsieur Biron, est-ce que les rencontres que vous avez eues avec la communauté innue étaient des rencontres d'information ou de consultation ou les deux?

M. FRANÇOIS BIRON :

620 Alors, Monsieur le président, en 2012, nous avons fait des rencontres de consultation, nous avons invité la population, une fois avoir fait une courte présentation du projet, de prendre les préoccupations des gens de l'assemblée, de s'exprimer sur les questionnements qu'ils avaient suite à la présentation et aussi nous rapporter, s'ils avaient d'autres questions plus tard, d'autres préoccupations, nous les signaler.

625 Donc, ce travail-là a été fait en 2012 et par la suite, une fois que le projet a été constitué, que l'étude d'impact a été déposée, nous avons fait des rencontres d'information également supplémentaires, pour s'assurer que les préoccupations que nous avons recueillies étaient incluses dans notre projet et étaient aussi validées avec la communauté.

630 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, merci Monsieur Biron. Évidemment, Monsieur Fontaine, nous ne sommes pas une commission qui est présente aujourd'hui pour examiner ou porter un jugement sur les revendications territoriales; toutefois, je pense que je pourrai interpellier, à la fois le ministère de l'Environnement et à la fois le ministère des Ressources naturelles par rapport à certains volets.

640 Tout d'abord, au ministère de l'Environnement, est-ce qu'un éventuel certificat d'autorisation va exiger qu'il y ait une entente parafée, signée entre le promoteur et la communauté innue?

M. MICHEL DUQUETTE :

645 Monsieur le président, je tiendrais à mettre de l'avant le fait que le ministère a consulté la communauté depuis mai 2012. Nous avons, à chaque étape, à chaque remise de documents du promoteur auprès du ministère, nous avons envoyé une consultation auprès de la communauté, et ce, à chaque étape qui s'est faite jusqu'à tout récemment, jusqu'au 24 mai 2013.

650 Tous les documents ont été envoyés à la communauté avec des demandes pour la consultation, au même titre que les autres ministères et organismes. Nous avons d'ailleurs proposé à la communauté de se déplacer pour venir les rencontrer, mais nous n'avons jamais eu de réponse en ce sens. La consultation va continuer tout au long de l'analyse. Nous avons

demandé à la communauté de nous faire part de leurs préoccupations, de ce qu'ils voulaient, de ce qu'ils souhaitaient questionner aussi à propos du projet.

655

Actuellement, il n'y a aucune autorisation qui émane de notre ministère concernant les travaux sur le terrain. Les travaux qui ont été entrepris découlent de la *Loi sur les mines*, donc qui relève du MRN. Et puis concernant l'entente, bien c'est le devoir du promoteur d'établir une ERA, l'entente de répercussions et avantages avec la communauté.

660

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que le ministère l'exige?

665

M. MICHEL DUQUETTE :

Je ne pourrais pas m'avancer, je ne m'y connais pas assez, mais j'aurais tendance à vous dire que oui.

670

LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre la réponse, mais nous allons vous demander de vérifier.

675

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, je vais vérifier.

LE PRÉSIDENT :

680

Merci. Pour le représentant du ministère des Ressources naturelles, est-ce qu'il est là? Bonjour, Madame.

Mme CATHERINE AYOTTE :

685

Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

690

Qu'est-ce qui est fait par votre ministère avant d'octroyer un claim? Est-ce qu'il y a des consultations préalables, pour le cas précis ici, avec la communauté innue?

Mme CATHERINE AYOTTE :

695

Pour les claims miniers?

LE PRÉSIDENT :

700

Oui?

Mme CATHERINE AYOTTE :

705

Pour ce qui est minier, je vais laisser la parole.

M. VINCENT FRÉCHETTE :

710

Pardon, c'est que ma collègue va couvrir le volet forestier. Pour ce qui est de l'octroi des titres d'exploration, il n'y a pas de consultations qui sont initiées avant l'octroi d'un titre d'exploration, un claim. Cependant, advenant une demande de bail minier – que le RMN n'a toujours pas reçu – oui, il va y avoir consultation dans le cas d'une demande de bail minier. À savoir si, comme vous avez posé la question, s'il doit y avoir une entente de signée avant l'émission, avant l'octroi du bail minier, il va falloir que je prenne ça en délibéré pour vérifier avec les bonnes personnes.

715

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et est-ce que le promoteur a été autorisé à faire du déboisement pour l'exploration minière?

720

Mme CATHERINE AYOTTE :

725

Donc, suite à des consultations qui ont été faites depuis le 21 janvier 2011, suite à des lettres qui ont été faites également concernant les demandes justement de permis d'intervention forestière dans le secteur, le 4 décembre 2012, il y a une décision qui a été prise. Comme les travaux d'exploration ne représentent pas un enjeu environnemental, le MRN a informé la communauté qu'il émettra le permis d'intervention forestière.

LE PRÉSIDENT :

730

Est-ce que la communauté pouvait intervenir auprès du MRN?

735

Mme CATHERINE AYOTTE :

Oui. Entre ces deux dates-là, il y a eu des échanges, justement, concernant ce dossier-là.

740

LE PRÉSIDENT :

Quel était l'essentiel de cet échange?

745

Mme CATHERINE AYOTTE :

Ça, je n'ai pas les informations en détail, donc je vais essayer de trouver davantage d'informations. Ici, j'ai les documents concernant les échanges qui ont été faits, par contre, mais je peux les déposer.

750

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Monsieur Fontaine, merci beaucoup pour votre intervention. J'appelle maintenant, monsieur Jean-Claude Therrien-Pinette.

755

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

Domage qu'on ne puisse pas répondre, participer aux échanges par rapport à nos relations de travail avec le MRN, parce qu'on pourrait donner, nous autres aussi, notre version de notre relation de travail avec le MRN. Bien, ce n'est pas mes questions.

760

LE PRÉSIDENT :

Non, mais soit dit en passant, vous pourriez le faire le mois prochain quand nous allons revenir.

765

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

Oui. Oui, parce qu'entre consultation et recevoir des lettres, tout ça, il y a des nuances à faite, je pense. Écoutez, c'est la première fois que je participe, je vous remercie d'être ici dans la communauté, d'avoir eu cette ouverture-là de venir dans la communauté.

770

Ma question concerne l'eau. Comme on le sait, l'eau c'est la vie, c'est très important. On le sait qu'à l'intérieur du projet de Mine Arnaud, il y a énormément de quantités d'eau qui rentrent à l'intérieur du projet, puis il y a de l'eau qui sort du projet. On va parler de façon simple pour permettre aux gens de ma communauté aussi de bien saisir la question. Donc, en sachant qu'il y a de l'eau qui est utilisée à l'entrée du projet, on le sait qu'il y a de l'eau qui va sortir, donc il y a le

775

780 ruissellement avec le ruisseau de Clet, et à la lumière des discussions qu'on a eues puis des analyses qu'on a faites, il y a de l'eau aussi qui va rentrer dans le sol avec de fortes quantités. Hier, pour la cellule numéro 1 et 2, on parlait de 800 000 litres – qui est l'équivalent de plus de deux piscines olympiques – par jour, qui rentreraient dans le sol. Ma question est : cette eau-là qui va rentrer dans le sol, quels seront les éléments chimiques qui vont l'accompagner? C'est quoi la modélisation qui a été utilisée pour déterminer la dangerosité de ces éléments chimiques là qui vont accompagner cette eau-là? Puis ce 800 000 litres d'eau là, au quotidien, où elle va? C'est où est-ce qu'elle s'en va, cette eau-là?

785 **LE PRÉSIDENT :**

790 Écoutez, je suis sensible à votre intervention qui vise à essayer de traduire dans les mots les plus simples possible des enjeux, je vais aller un peu dans le même sens, je vais essayer de rendre la discussion la plus simple possible, ça ne veut pas dire qu'on ne demandera pas l'information de façon rigoureuse, mais dans un langage le plus accessible.

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

795 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

800 Donc, monsieur Therrien-Pinette, Monsieur, demande comment s'assurer, comment vérifier la qualité de l'eau qui va pénétrer dans le sol? Est-ce qu'elle sera chargée de substances chimiques et, si oui, est-ce que vous avez quantifié les substances chimiques qui vont pénétrer dans le sol? Monsieur Biron?

LE PRÉSIDENT :

805 Alors, Monsieur le président, il faut remettre en contexte l'eau dont on parle, donc c'est de l'eau qui provient du site et qui est utilisée pour le traitement, la séparation de l'apatite du reste de la roche encaissante. Donc, une fois que cette eau-là a été utilisée, elle est retournée dans le bassin et pour séparer la magnétite, excusez-moi, l'apatite, nous utilisons certains produits, à savoir, de l'huile de soya, de la fécule de blé, de la chaux et, jusqu'à une moindre mesure, de la soude caustique. Alors, ce sont les quatre ingrédients que nous utilisons dans le procédé. Donc, il
810 n'y a pas de base de produits chimiques comme tels.

LE PRÉSIDENT :

815 En fait, je ne crois pas d'avoir compris ça dans la question de monsieur Therrien-Pinette. Vous voulez poursuivre alors?

M. FRANÇOIS BIRON :

820 Oui, il faut remettre le contexte pour la compréhension. C'est difficile d'arriver à une question, répondre précisément, directement à la question sans expliquer le contexte pour la communauté.

LE PRÉSIDENT :

825 Ah, je pensais que vous aviez fini.

M. FRANÇOIS BIRON :

830 Non.

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

835 **M. FRANÇOIS BIRON :**

840 Alors, l'eau qui va se retrouver dans le parc – j'y arrive –, d'une part, va être aussi diluée avec l'eau de pluie ou la fonte des neiges. Cette eau-là, une partie de l'eau va s'infiltrer à travers les résidus et va s'infiltrer également à travers le sol naturel pour atteindre le socle rocheux. Donc, cette eau-là ne contient pas d'éléments toxiques, ne contient pas de contaminants et à mesure qu'elle pénètre dans le sol, il y a déjà une épuration qui se fait et les caractéristiques que nous avons simulées nous permettent de croire qu'il n'y a pas de contamination de cette eau pour la nappe phréatique.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

850 Je ne sais pas, je n'ai pas compris la question de la même façon. Moi, j'ai compris que toute l'eau qui va passer par-dessus les résidus, dans les différents parcs à résidus, qui va s'infiltrer dans le résidu, et qui va aller sous le résidu puis qui va éventuellement passer dans le roc, moi, je l'avais compris ça dans ce sens-là. Ça va être quoi sa composition, comment elle va circuler puis comment vous avez fait pour trouver ça puis où est-ce qu'elle va aller, est-ce que
855 c'était ça votre question?

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

860 C'est plus en lien avec cette eau-là qui va traverser, comme une poche de thé, les résidus.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

865 Les résidus, ce n'est pas l'effluent?

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

Non, c'est ça.

870 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

O.K.

M. FRANÇOIS BIRON :

875 Je n'ai pas fait allusion à l'effluent du tout, je parle du bassin.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

880 Non, mais ce n'est pas le bassin.

M. FRANÇOIS BIRON :

885 Je parle du parc à résidus, là. Je parle du parc à résidus, la cellule, en fait, du parc à résidus.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

890 O.K.

M. FRANÇOIS BIRON :

L'effluent n'est pas impliqué dans ma réponse.

895 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

O.K., c'est beau.

LE PRÉSIDENT :

900

Je vais juste finir, parce qu'il y a quelque chose que je ne saisis pas bien. Monsieur Biron, vous avez fait des tests qui vous permettent d'apprécier la qualité de l'eau qui va sortir en dessous de ces cellules, qu'est-ce que ces tests-là vous donnent comme information?

905

M. FRANÇOIS BIRON :

Les tests que nous avons faits en simulant l'eau qui traverse les résidus nous indiquent qu'il n'y a pas de contaminants résiduels dans l'eau qui pourraient affecter la nappe phréatique.

910

LE PRÉSIDENT :

Donc, les substances chimiques existent, mais elles sont en dessous des valeurs prescrites.

915

M. FRANÇOIS BIRON :

Exactement.

920

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

O.K. On parle de résidus, bon, et la compagnie veut aller chercher certains minéraux avec certains procédés, on voit qu'ils utilisent des produits, somme toute, naturels, là, du blé puis, ainsi de suite, mais pour moi, s'il dit que l'eau va être filtrée de façon naturelle, un filtre habituellement, après un certain nombre d'années, ce filtre-là accumule probablement, je ne sais pas, des sédiments, des métaux, des choses, puis 800 000 litres d'eau, quand ça va atteindre le socle rocheux, puis je ne parle pas de la nappe phréatique, mais cette eau-là s'en va à un endroit, elle s'en va où? C'est quoi son parcours? En fait, à partir du moment que l'eau rentre à l'intérieur du projet de Mine Arnaud, il est où son parcours? Puis je ne veux pas faire de démonstration que ça va aller soit vers la nappe phréatique, cette eau-là doit aller en quelque part, c'est sûr et certain, puis c'est 800 000 litres d'eau par jour.

925

930

LE PRÉSIDENT :

935

Je pense qu'il y a deux aspects à votre question. Ce que vous soulevez au fond c'est, et je vais adresser la question à monsieur Duquette, est-ce qu'à la longue, le sol peut être saturé en termes de matières chimiques lixiviées et retenues, finalement, amalgamées avec le sol? Est-ce qu'il peut y avoir une saturation du sol? Ça, c'est la première question, mais je reviendrai ensuite avec l'autre question.

940

M. MICHEL DUQUETTE :

J'inviterais monsieur Michel Renaud de la Direction régionale à venir répondre à votre question.

945

M. MICHEL RENAUD :

950

Bonjour, Monsieur le président. Écoutez, l'eau a été simulée, au moment où on se parle, et c'est sûr qu'il peut y avoir des apports dans le sol. Au niveau des sols contaminés, on connaît bien le phénomène quand il y a déversement. Maintenant, nous, à l'analyse, c'est sûr que quand on va émettre les certificats d'autorisation, et ça, quand on parle de parcs à résidus, on le retrouve partout, on va mettre une série de puits de surveillance de l'eau souterraine. Et le promoteur devra effectuer un échantillonnage entre une fois à trois fois par année et certains paramètres seront analysés.

955

LE PRÉSIDENT :

Mais théoriquement, est-ce qu'un sol peut se saturer?

960

M. MICHEL RENAUD :

Oui, un sol peut se saturer, notamment à la surface de contact au niveau de l'eau souterraine. Mais généralement, on va le voir sur des contaminations aux hydrocarbures ou des choses comme ça.

965

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour reprendre l'exemple ou l'image que monsieur a utilisée avec une poche de thé, si la poche de thé devient saturée, elle jouera moins bien son rôle de filtre?

970

M. MICHEL RENAUD :

975

J'ai observé, j'ai déjà utilisé des haldes stériles pour filtrer de l'eau de mine, et c'est comme un peu un parc à résidus; la surface est toujours en perpétuelle évolution. Les fines qui pourraient saturer cette surface-là, vu que la surface est toujours en perpétuelle évolution, il n'y aura pas de colmatage, il n'y aura pas nécessairement saturation dans ces cas-là. L'exemple que je vous donnais tout à l'heure, on parlait de, lors d'un déversement de produits pétroliers, par contre, il pourrait arriver une saturation parce que ces surfaces-là ne sont pas... le filtre n'est pas réactivé par la déposition des résidus miniers.

980

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette, l'autre partie de la question c'est, cette eau-là va se retrouver où, qui va s'infiltrer sous le site minier?

985

M. MICHEL RENAUD :

Cette eau-là, on va la retrouver dans la nappe phréatique ou sous forme de résurgence au pied des digues du parc à résidus. D'ailleurs, nous, quand on va émettre les certificats d'autorisation, on va demander un programme d'inspection, ça peut être quotidien, ça peut être hebdomadaire, des haldes stériles... des digues.

990

LE PRÉSIDENT :

Madame Goyer?

995

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Un éclaircissement technique. Est-ce qu'il y a un guide ou une grille qui détermine le nombre de puits d'observation à l'extérieur du site, par rapport à la grandeur du site pour quand on fait ce suivi-là?

1000

M. MICHEL RENAUD :

Non, Madame. Il n'y a pas de guide qui va déterminer d'une façon systématique le nombre de puits. Toutefois, on va le déterminer en fonction de la géologie, en fonction des particularités du terrain et aussi en fonction des utilités qui sont en aval du parc à résidus, entre autre, les puits d'alimentation en eau potable ou un milieu à préserver.

1005

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Therrien-Pinette, j'avais indiqué que c'était deux questions maximum par intervenant, mais puisqu'il n'y a que deux autres personnes inscrites, si vous avez une troisième question, je peux la prendre.

1015

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

Bien en fait, je reviendrais encore, peut-être une question complémentaire pour mieux comprendre le cycle de l'eau à l'intérieur du projet. Là, je comprends, avec la réponse, c'est que l'eau qui va s'écouler dans le sol, par jour, dans son parcours il va y avoir une portion qui risque d'aller vers, si je comprends bien, les eaux souterraines, puis il y a une partie – je n'ai pas

1020

compris le deuxième élément, c'est? L'eau peut, par résurgence autour des bassins, c'est ça c'est... Est-ce qu'il peut l'expliquer?

1025 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Pourriez-vous expliquer les termes résurgence et qu'est-ce que ça implique?

1030 **M. MICHEL RENAUD :**

O.K. Les cellules vont être construites à l'aide de digues, on va utiliser des matériaux granulaires, des matériaux pulvérulents à certains endroits, des matériaux cohérents qui sont complètement imperméables à d'autres endroits, des pierres de carapace, tout ça. Et puis des membranes également. Il pourrait arriver qu'un joint soit mal construit dans la digue ou qu'il y ait un écoulement préférentiel au pied de la digue, et puis on va voir ça par l'apparition d'un ruisseau de surface au pied de la digue.

1040 Nous, quand on va émettre les certificats d'autorisation, on va demander au promoteur qu'il s'engage à faire le tour de ses digues une fois par jour ou une fois par semaine, la cadence reste à déterminer, et puis de répertorier ce genre d'exfiltration là. C'est ce genre de résurgence là. Et de nous présenter un programme correcteur pour rectifier la situation. Parallèlement à ça, on va leur demander aussi que les eaux souterraines, à une certaine distance du pied des digues soient... qu'il y ait une surveillance.

1045 **M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :**

Donc si on a une surveillance, c'est que s'il y a un danger éventuellement, on va le savoir. S'il y a un problème ou s'il y a une problématique liée à ça, on...

1050 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que monsieur précise.

1055 **M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :**

Ça fait que s'il y a une surveillance, c'est qu'il y a un risque aussi.

LE PRÉSIDENT :

1060 Bien sûr.

M. JEAN-CLAUDE THERRIEN-PINETTE :

1065 O.K.

LE PRÉSIDENT :

1070 Très bien.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Il y a peut-être quelque chose.

1075 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Biron, vous voulez ajouter quelque chose?

M. FRANÇOIS BIRON :

1080 Monsieur le président, j'ai une image qui pourrait peut-être expliquer ce qui vient d'être dit en une minute.

LE PRÉSIDENT :

1085 Allez-y, je vous en prie.

M. FRANÇOIS BIRON :

1090 Je crois que ça pourrait clarifier la situation.

LE PRÉSIDENT :

1095 Allez-y, je vous en prie.

M. FRANÇOIS BIRON :

1100 Alors, voici un schéma typique pour la compréhension, donc nous avons la partie brune qui représente la digue de retenue, ce qu'on voit ici, et l'accumulation de résidus où, je reprends l'exemple que monsieur Pinette a utilisé, les poches de thé. Donc, on voit qu'il y a plusieurs poches de thé qui s'accumulent au nombre des années, donc on augmente la capacité de filtrage de l'eau qui va sédimenter et qui va s'infiltrer également dans le sol naturel pour atteindre éventuellement le socle rocheux.

1105 Vous noterez également ici la présence d'un canal de récupération des eaux des
résurgences qu'on faisait allusion tout à l'heure. Alors, s'il y a de l'eau qui migre – et il va y en
avoir – vers le canal, elle est captée ici. Soit qu'elle est repompée au niveau du bassin ou
retournée vers notre bassin de sédimentation pour traitement éventuel.

1110 Et ce qu'on parlait, les mesures de surveillance, c'est d'installer des piézomètres – ici, la
photo est un peu courte, mais on pourrait installer des piézomètres de l'autre côté du canal de
dérivation; et aussi, lors de la construction de la digue, nous installons des piézomètres, c'est-à-
dire un petit tuyau que l'on descend et on mesure le rabattement de l'eau, comme on l'a figuré ici
sur le schéma.

1115 Donc, on peut savoir, est-ce que cette courbe-là est vraiment ici, plus basse ou plus haute
avec le petit tuyau qui s'infiltré à l'intérieur, et ça, il y a un suivi régulier qui se fait de ces
informations-là. Alors, pour la densité, c'est toujours en fonction du périmètre, en fonction de la
zone dans laquelle on implante la cellule, de la topographie, des risques d'écoulement des eaux
de la nappe phréatique. Donc, dans les points bas, on va en mettre un peu plus, donc il y a tous
1120 des critères qui sont utilisés pour l'ingénierie à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1125 Merci, Monsieur Biron. Merci, Monsieur Therrien-Pinette. Monsieur André Michel. Juste
avant de vous laisser la parole – Monsieur Duquette, vous vouliez apporter une précision?

M. MICHEL DUQUETTE :

1130 Oui, Monsieur le président, j'ai la réponse concernant l'exigence par le ministère que le
promoteur obtienne une ERA. Le ministère ne peut pas exiger ça du promoteur. Nous, ce qu'on
va faire, c'est de tenter de minimiser les impacts pour les Innus. Bon, la consultation, elle est là
pour ça, nous attendons de la part de la communauté leurs préoccupations, leurs questions et
nous allons faire tout en notre possible pour minimiser les impacts que la communauté pourrait
avoir au projet, mais le ministère ne peut pas exiger cette entente.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Duquette. Alors, Monsieur Michel?

1140 **M. ANDRÉ MICHEL :**

Kuei, Monsieur le président et les commissaires.

1145 **LE PRÉSIDENT :**

Kuei.

1150 **M. ANDRÉ MICHEL :**

1155 Ma première question concerne un peu la qualité de l'air. Hier, j'ai écouté les audiences qui se sont tenues en ville, puis on parlait qu'il y avait deux stations d'échantillonnage : une au parc Livingston, une à Gamache. Est-ce que le MDDEP a tenu compte que les premiers qui vont être touchés par les poussières, ça va être la communauté de Uashat? Puis pourquoi qu'ils n'ont pas choisi la pointe à Uashat pour installer leur station d'échantillonnage?

1160 Puis l'autre fait, c'est que ça va avoir un impact sur les valeurs qu'ils ont obtenues, puisqu'il y a une partie des poussières qui sont allées au parc Livingston qui ont été captées sûrement par Uashat. Je me pose la question, est-ce qu'on fait partie de la population ou les Innus sont considérés comme à part?

LE PRÉSIDENT :

1165 Monsieur Duquette, quelles sont les raisons qui ont prévalu, que vous avez considérées pour placer les stations d'échantillonnage, pour établir les concentrations qui prévalent actuellement dans l'atmosphère, quels sont les critères que vous avez utilisés?

M. MICHEL DUQUETTE :

1170 Oui, Monsieur le président, j'inviterais mon collègue, monsieur Pierre Walsh, à venir vous répondre.

M. PIERRE WALSH :

1175 Bonjour, Monsieur le président. Je n'étais pas directement là au moment du choix des stations. Par contre, ce que j'en sais c'est que ça avait fait l'objet d'une consultation, probablement pas avec la communauté innue, par exemple, mais on avait fait une consultation avec la Ville de Sept-Îles et avec le ministère de la Santé. Le but était, comme le nombre de stations était très limité, on n'avait qu'une seule station, disons, complète avec les polluants
1180 continus, le choix a été pris, à ce moment-là, de l'installer dans le secteur, dans le parc Livingston.

1185 Certainement que ça aurait pu être intéressant aussi d'en avoir une du côté Uashat, par contre, la distance n'est pas si grande que ça, je pense, entre les deux communautés. Donc, j'ai l'impression que notre station à Livingston est quand même assez représentative de ce qui se

1190 passe ici dans la communauté. On peut poser aussi la même question, par exemple, pour le parc Ferland, pour lequel on n'a pas mis de station, parce qu'on était limité à une station permanente et une station secondaire. Pas permanente, mais je veux dire une complète et une secondaire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci, Monsieur Walsh. Oui?

M. ANDRÉ MICHEL :

1195 Oui, sauf que, tu sais, Livingston, mais sauf que les poussières vont traverser la baie, puis la première, elles vont rencontrer la communauté de Uashat avant. Je pense que ça a une certaine influence aussi.

LE PRÉSIDENT :

1200 Je veux juste comprendre bien votre intervention. Cette étude-là qui a été réalisée par le ministère, c'était un peu pour établir, ce qu'on appelle communément le bruit de fond, ça veut dire les concentrations qui existent à l'heure actuelle sans le projet minier, dans l'air. Vous, votre
1205 préoccupation c'était, en présence éventuelle d'une mine, ce que vous souhaiteriez c'est qu'il y ait une station d'échantillonnage de l'air à Uashat, c'est bien ça?

M. ANDRÉ MICHEL :

1210 Oui. Je l'aurais souhaité avant aussi, d'autant plus que la station en litige est proche de l'autre station Gamache, là. Ils auraient pu la mettre à la pointe à Uashat, là.

LE PRÉSIDENT :

1215 D'accord, merci. Votre deuxième question?

M. ANDRÉ MICHEL :

1220 Oui, ma deuxième question, ça fait trois fois que je la pose, puis je ne dis pas que je ne suis pas d'accord avec la réponse, là.

LE PRÉSIDENT :

1225 Auprès de la commission?

M. ANDRÉ MICHEL :

1230 Non, je vais la poser au promoteur. Ça concerne les eaux rouges, parce que nous autres,
les Innus, c'est qu'il y a le phénomène des eaux rouges à Schefferville puis ça préoccupe
beaucoup les gens. Au niveau toxique, peut-être qu'ils vont dire que ce n'est pas toxique, mais au
niveau du paysage, les Innus sont bien... ils prennent conscience puis c'est de la pollution pour
eux autres, les eaux rouges. Puis lorsque j'ai posé la question au promoteur, il m'avait dit qu'il
1235 n'allait pas y avoir d'eau rouge vu que le fer était déjà oxydé. Ma question, moi, je repose la
question au promoteur : pourquoi qu'il dit qu'il n'y aura pas d'eau rouge puis j'aimerais ça que le
MDDEP confirme la réponse du promoteur.

LE PRÉSIDENT :

1240 Monsieur Biron?

M. FRANÇOIS BIRON :

1245 Alors, Monsieur le président, nous pouvons affirmer qu'il n'y aura pas d'eau rouge résultant
des activités minières du projet Arnaud pour la raison suivante : monsieur Michel a fait allusion, la
magnétite principalement qui contient le fer, magnétite stannifère, elle est déjà oxydée. Donc, il y
a déjà eu, lors de la formation du gisement, un échange entre l'oxygène et le fer, de façon à...
lorsque l'oxydation se réalise à ce moment-là, il y a des centaines d'années, pour ne pas dire
plusieurs siècles, donc cette activité-là, physicochimique, elle a été réalisée.

1250 Contrairement également à ce que la communauté innue observe depuis plus de 60 ans
avec l'opération des mines dans la région de Schefferville ou dans la région de Labrador City, ce
n'est pas le même type de gisement qu'on retrouve chez Mine Arnaud. Donc, n'étant pas une
mine de fer, nous n'avons pas les mêmes problématiques, les mêmes caractéristiques.

1255
1260 En plus, nous avons effectué des tests à l'usine pilote chez Corem, à Québec, de façon à
vérifier le procédé de traitement. Et lors du procédé de traitement, nous avons analysé toutes les
eaux, les eaux de rejet qui ont été utilisées pour le traitement qui va être similaire à celui qui va
avoir lieu à plus grande échelle pour les opérations de Mine Arnaud, et il n'y a pas eu de
1265 génération d'eau rouge à aucune étape du procédé. Nous avons recueilli des échantillons et
nous pouvons également les mettre à la disposition de la communauté pour prendre
connaissance de ce phénomène. Mais le phénomène d'eau rouge provient de l'oxydation des
particules de fer lorsqu'elles sont exposées à l'eau et à l'oxygène.

LE PRÉSIDENT :

1270 Merci Monsieur Biron. Monsieur Duquette, est-ce que vous partagez ce point de vue du promoteur?

M. MICHEL DUQUETTE :

1275 Oui, pour l'instant, c'est vraiment la version qu'on a. À l'analyse, les experts du domaine minier pourront nous confirmer le tout, et s'ils ont des craintes ou des préoccupations, ils pourront nous en faire part, mais pour l'instant, on n'en a pas. Les experts ne se sont pas prononcés dans ce sens-là. L'information du promoteur a été jugée acceptable pour l'instant.

1280 **M. ANDRÉ MICHEL :**

 Juste pour compléter, Monsieur?

LE PRÉSIDENT :

1285 Oui, je vous en prie.

M. ANDRÉ MICHEL :

1290 Moi, j'ai toujours su que les eaux rouges, ça provenait de la présence de silice colloïdale puis la présence de fer, d'autant plus qu'à Schefferville, ce qu'on prélève c'est de l'oxyde de fer, de l'hématite, puis la raison qu'il donne, que le fer a été oxydé, je ne trouve pas que c'est la bonne raison, puis mon inquiétude c'est vraiment dans les cellules où est-ce qu'il va y avoir de l'eau. Puis pourquoi que Mine Arnaud a prévu des flocculants dans ce cas-là?

1295 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, d'accord. Monsieur Biron, pourquoi vous avez prévu de flocculer dans le bassin de sédimentation? Quel est le processus de traitement... vous avez compris la question.

1300 **M. FRANÇOIS BIRON :**

1305 Oui, j'ai compris la question. Alors, concernant l'aspect des flocculants, le flocculant est ajouté lors du traitement et non pas au niveau du bassin d'accumulation des résidus. Alors, le flocculant est un agent moussant, justement, pour nous aider à séparer les particules d'apatite des autres particules. Donc, l'agent moussant sert à créer une bulle qui est utilisée comme transport pour remonter à la surface les particules d'apatite, afin de mieux les faire flotter et par séparations physiques, les particules légères flottent, on les enlève à la surface, on écrème le moussant et les

1310 particules denses, lourdes qui ne peuvent pas adhérer à la bulle, à ce moment-là précipitent vers le fond.

1315 Donc, c'est un procédé physique de séparation et c'est pourquoi le flocculant est ajouté. Et lorsque le résiduel du flocculant se retrouve au niveau du bassin, à ce moment-là, il va aider la précipitation des particules fines également au niveau du bassin de sédiments.

LE PRÉSIDENT :

Donc, ce n'est pas un traitement qui vise le fer?

1320 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Ce n'est pas du tout pour le fer, c'est pour améliorer la séparation de l'apatite des autres particules.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Mais le fer est inclus quand même dans les éléments. Dans la boue.

1330 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Oui, il se retrouve au niveau des résidus miniers qui se retrouvent dans le parc à résidus, dans les cellules.

LE PRÉSIDENT :

1335 Madame Goyer?

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1340 Deux précisions : les boues de floculation de ce procédé-là qui va avoir entraîné le fer dans le fond, est-ce qu'elles sont pressées avant d'être envoyées dans les parcs à résidus ou elles sont envoyées dans la cellule de flottation telle quelle? Une fois sédimentées dans votre procédé de traitement, les boues de flottation, sous quelle forme elles se retrouvent dans les parcs à résidus?

1345 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Elles se retrouvent au fond du parc et elles sont comprimées par l'ajout de résidus, par les couches successives de résidus.

1350 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Par accumulation?

1355 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Par accumulation.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1360 Maintenant, quand vous dites que vous avez fait faire des tests dans l'ensemble de votre
étude, les eaux qui sortent du parc à résidus, de flottation, est-ce qu'elles présentent ce potentiel
d'être une eau rouge? De devenir une eau rouge? J'essaie de faire le lien entre les eaux du parc
à résidus de flottation puis les eaux rouges, est-ce que c'est possible que les eaux qui sortent du
1365 parc de résidus de flottation soient de l'eau rouge ou deviennent de l'eau rouge? Que ça se
transforme?

M. FRANÇOIS BIRON :

Non.

1370

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

Non?

1375 **M. FRANÇOIS BIRON :**

Non, Monsieur le président, ça n'a pas été un phénomène observé lors de tous les essais
qui ont été faits, les multiples essais de laboratoire, les multiples essais de pilotage, d'usinage à
l'échelle réduite et, encore une fois, la magnétite stannifère qui contient la plus importante
1380 quantité de fer ne peut pas réagir à l'eau et à l'oxygène. Le phénomène a déjà été fait il y a de
multiples années, donc la roche est considérée comme neutre à cet effet-là et le processus
d'oxydation est pratiquement nul et il n'y pas possibilité d'avoir de l'eau rouge dans le procédé.

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

1385

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1390

Ça va?

M. ANDRÉ MICHEL :

Merci.

1395

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bernard St-Onge.

M. BERNARD ST-ONGE :

1400

Kuei.

LE PRÉSIDENT :

1405

Kuei. Attendez, je n'ai pas la traduction.

M. BERNARD ST-ONGE (traduction de l'interprète) :

1410

Nous, les Innus, sommes heureux qu'on participe à cet événement. Nous sommes heureux, nous venons de ce territoire-là, nous venons du territoire. Nous sommes nés dans le territoire. Nous avons, avec la nature, le territoire nous a donné du manger, de la nourriture, à nous, nos plantes médicinales. Moi, ça me dérange beaucoup, parce que vous détruisez les Innus quand vous détruisez la terre. Moi, j'ai rencontré à maintes reprises les gens comme vous, là.

1415

1420

J'ai déjà fréquenté la région Thunder Bay. Concernant, il y a eu une réunion nationale avec les Amérindiens du Canada, j'ai assisté à cette grande réunion, c'était au niveau international. J'ai assisté à un congrès minier, il y avait un colloque sur les mines, donc j'ai assisté, concernant l'Ouest du Canada, il y avait le pays, comme vous connaissez, l'Australie, c'est un des grands producteurs miniers dans le monde. Lors du congrès que j'ai assisté, mais pourquoi on ne parle pas, on parle très peu de la région du Québec. Puis lors de ce congrès dont j'ai assisté, il faut que le gouvernement canadien ait une consultation avec les Innus. Alors moi, ma question est celle-ci : vous, est-ce que vous avez le pouvoir? Est-ce que vous avez des instruments du gouvernement canadien, est-ce que vous avez des outils du gouvernement canadien concernant nos territoires ancestraux? Est-ce que vous avez un mandat?

1425

1430

Moi, il y a une chose qui me dérange beaucoup. J'ai déjà été en Amérique du Sud, j'ai été aux États-Unis, j'ai voyagé partout dans l'Ouest canadien, nous, les Incas, les Apaches, les Incas, les Mayas, concernant les trois Amériques, tous les Amérindiens, la terre, c'est notre mère. Parce que c'est elle qui nous protège, elle nous nourrit, la terre. Elle nous donne des vêtements, la

terre. Alors c'est pour ça, nous, les Innus, nous sommes préoccupés. Nous, ça nous fait quelque chose, parce que vous dérangez la terre. Moi, je suis très inquiet. Vous grattez la terre.

1435 Ma question est celle-ci : on n'est pas encore d'accord, même s'il y a eu des consultations, ça ne veut pas dire qu'on est d'accord. Vous consultez les Innus, vous donnez de l'information aux Innus, ça ne veut pas dire qu'on est d'accord pour le projet. Mais soyez rassurés, quand vous allez sortir d'ici, aujourd'hui, de la réunion, ça ne veut pas dire qu'on est d'accord. Ça ne veut pas dire, vu que vous nous consultez, ça ne veut pas dire qu'on est d'accord au projet.

1440 Vous nous dérangez beaucoup, vous dérangez nos enfants, vous dérangez aussi les petits-enfants, et même chez les blancs. Vous allez donner comme héritage, un héritage pour nos petits-enfants. Nous, on est entourés des mines, des compagnies minières, il y a beaucoup d'Innus qui sont décédés concernant la poussière de fer. Ils ont respiré la poussière de fer, des anciens travailleurs des compagnies minières, il y a beaucoup, beaucoup d'Innus qui sont
1445 décédés à cause de ça. Il y a les compagnies minières, elles n'ont même pas donné une lettre de condoléances, une lettre de sympathie lors des décès.

Alors, aussi, concernant l'amiantose, vous allez, concernant la protection du territoire, moi, mon grand-père, il amenait du poisson, du capelan à l'intérieur des terres. Parce que mon grand-
1450 père utilisait du capelan pour fertiliser la terre comme engrais. Moi, je donne une comparaison à la mine d'apatite. Alors, pourquoi, vous... probablement, il y a plus de capelans que de l'apatite à travers le monde, dans les océans.

Combien la profondeur de la mine, peut-être approximativement 100 pieds? Il y a une
1455 nappe phréatique pas loin. La nappe phréatique, c'est une des eaux les plus... peut-être vous allez vendre encore de l'eau, là. Concernant la qualité de l'eau, dans les nappes phréatiques, vous, vous avez des experts, concernant ceux qui travaillent dans l'écologie, des spécialistes en environnement, vous, vous êtes des experts, ici. Vous vous considérez comme des experts en écologie, mais qu'est-ce que vous faites comme... on n'a jamais eu des rapports. Au moins, avoir
1460 des informations. On n'a jamais eu de rapport concernant, aujourd'hui, concernant la compagnie minière.

LE PRÉSIDENT :

1465 Monsieur St-Onge, je vais devoir vous arrêter. Bien sûr, on est très heureux de vous entendre, mais toute cette...

M. BERNARD ST-ONGE :

1470 O.K., salut!

LE PRÉSIDENT :

1475 Je vais quand même répondre aux questions que vous avez dégagées. Vous avez indiqué
que la commission doit être convaincue que le fait que vous participiez à cette séance publique
ne devrait jamais être traduit par le fait que la communauté a donné son accord au projet. Bien
sûr que non, la commission en est très consciente et la commission, peu importe vos réactions,
peu importe vos commentaires, la commission se fera un devoir de rapporter l'essentiel de ces
commentaires au gouvernement dans le cadre de son rapport.

1480 Deuxième chose, effectivement, la commission, non seulement elle a son expertise, mais
également, elle a invité des personnes qui ont aussi des expertises pour valider un peu les
informations qui sont données par le promoteur et la commission a toute la latitude nécessaire
pour inviter éventuellement d'autres experts pour l'aider dans la compréhension du dossier.

1485 Ce que nous allons faire, nous allons faire une pause d'une dizaine de minutes. Nous
avons reçu jusqu'à maintenant, donc il y a six personnes qui ont demandé d'intervenir. Nous
allons donc les prendre, nous allons fermer le registre, nous allons les prendre après la pause et
ensuite, nous allons prendre six interventions, prendre les questions et nous allons clore la
séance. Merci et à dans 15 minutes.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Kanapeush Vallant, s'il vous plait.

M. KANAPEUSH VOLLANT :

1500 Bonjour. Je suis toujours stressé avant de prendre le micro, c'est tout le temps de même.
Non, bien, je suis content de venir, d'avoir la chance, l'opportunité de pouvoir parler un peu. Juste
pour vous faire une mise en contexte, le travail que je fais aujourd'hui est non seulement
important, mais quand même une priorité. Donc, mon travail consiste à promouvoir l'identité
1505 culturelle. Donc, moi, je travaille beaucoup là-dessus, puis il y a trois façons de la transmettre
autrement dit. Donc, la première étant la transmission intergénérationnelle orale, donc cette
façon, elle est encore présente aujourd'hui. Donc, l'autre façon est la façon interactive, donc où
on amène les gens ou les jeunes à vouloir se poser la question, qui est l'Innu aujourd'hui? Qui il
1510 était ou qu'est-ce qui s'en vient. Donc ça, c'est une chose très importante pour être en mesure
d'apprendre l'histoire, ton identité, pour savoir où est-ce qu'on s'en va. Puis la troisième est sous

forme audiovisuelle, d'après les documentaires ou tout ce qui a été fait. Donc, il y a quand même de l'ouvrage qui a été fait par rapport à ça.

1515 Également, dans ces façons de faire là, je chasse et je pêche ce qui fait partie de ma vie intégrante de tous les jours. Donc, j'amène le produit de ma chasse ou de la pêche à partir de là. Je rentre en communication avec les jeunes ou les gens où on peut démontrer la culture, les traditions via le produit de cette chasse-là. Il y a toutes sortes de manières qu'on fait qui fait qu'on est... c'est une identité qu'on va chercher à partir de là.

1520 Donc, il y a toutes sortes de projets, à chaque fois, qui s'en viennent, donc il y a plusieurs projets en même temps, qui sont simultanés, alors que je sais très bien que d'autres compagnies ne sont peut-être pas impliquées ici pour le moment, mais ont un impact également au niveau de l'environnement, que les compagnies ont toujours le discours de minimiser les impacts. Ils disent qu'il y a des impacts, mais ils sont toujours minimes. Ça, c'est toujours une question qu'on fait, il y a des impacts, mais on ne sait pas trop.

1530 Ma crainte par rapport au projet Mine Arnaud, présentement, c'est qu'étant donné que je chasse puis je pêche, à l'automne, non, pas à l'automne, au printemps, à l'arrivée des oiseaux migrateurs dans la Baie de Sept-Îles, donc plus particulièrement à partir de la rivière Rapide, des Rapides, juste après le pont, puis jusqu'à l'embouchure de la rivière Hall. Donc, c'est vraiment là où est-ce qu'est mon pain puis mon beurre, où est-ce que je fais des bonnes chasses très bien, pour justement démontrer aux jeunes, par la suite, ce que je vous ai dit en préface : démontrer cette culture-là, pour ramener cette fierté-là. Donc ma crainte, elle est là, qu'est-ce qui arrive? Ça a pris du temps avant de trouver ces six endroits-là, beaucoup de temps, de patience, puis l'idée de recommencer encore ne me tente pas trop, là.

1535

LE PRÉSIDENT :

1540 Je pense que vous touchez un point sur lequel la commission voulait revenir, mais avant d'intervenir, j'aimerais demander au ministre de l'Environnement, est-ce que dans la directive que vous avez adressée au promoteur pour réaliser son étude d'impact, est-ce qu'il y avait un volet « communauté innue »?

M. MICHEL DUQUETTE :

1545 Oui, il faut que le promoteur discute des communautés qui sont présentes sur le territoire visé par le projet, donc des impacts, décrive ce qu'il en est, est-ce qu'il y a du trappage... il faut qu'il fasse un inventaire des droits et de tout ce qui entoure la communauté autochtone sur le territoire de l'installation du projet.

1550

LE PRÉSIDENT :

1555 Donc, un portrait large.

M. MICHEL DUQUETTE :

1560 Exact.

LE PRÉSIDENT :

1565 D'accord. Monsieur Biron, à moins que je me méprenne, il y a relativement peu de choses dans l'étude d'impact concernant la communauté innue; alors, comment prendre en compte les préoccupations du monsieur?

M. FRANÇOIS BIRON :

1570 Alors, Monsieur le président, je vous réfère à la section 2.3 où on reflète plutôt l'inventaire des usages sur le territoire visé par le projet, de la communauté innue et, effectivement, il y en a très peu. Ce n'est pas le reflet des préoccupations de la communauté innue. Les préoccupations ont été recueillies, comme je vous l'ai dit, après la production de l'étude d'impact, au cours de l'année 2012.

1575 Également, nous avons conclu une entente avec la communauté à l'effet que la communauté ferait sa propre évaluation, indépendante, environnementale du projet. Donc, une équipe de la communauté innue, pilotée par monsieur André Michel, fait cette analyse avec l'aide d'un consultant pour se faire une idée sur l'ensemble du dossier du projet Mine Arnaud. Cette étude est en cours, elle devrait être complétée bientôt, et elle inclut tous les éléments qui, à partir de l'étude d'impact, qui ont été soumis à la communauté pour justement une analyse.

1580 **LE PRÉSIDENT :**

1585 Est-ce que cette étude est financée par Mine Arnaud?

M. FRANÇOIS BIRON :

1590 Oui, à la demande de la communauté, ils ont soumis un projet et nous avons financé le projet.

LE PRÉSIDENT :

Et l'étude devrait être complétée vers quel moment?

M. FRANÇOIS BIRON :

1595

On espérait l'avoir avant les audiences publiques, Monsieur le président, sauf qu'il y a eu certains délais de production et je crois que c'est prévu pour octobre.

LE PRÉSIDENT :

1600

Je présume que vous allez la déposer à la commission dès que vous l'aurez?

M. FRANÇOIS BIRON :

1605

C'est la communauté qui va vous la déposer, je crois, mais pour s'assurer que vous ayez une copie, nous allons valider avec vous, sinon nous en déposerons une.

LE PRÉSIDENT :

1610

Merci. Monsieur Vollant, est-ce que vous étiez au courant?

M. KANAPEUSH VOLLANT :

1615

Oui, d'une part, j'étais au courant parce que j'ai également participé à cette étude-là, parce que c'est moi qui, pas juste moi, mais moi, je vais à la chasse dans la Baie de Sept-Îles, aux oiseaux migrateurs. Donc, ça fait partie de mon travail également de le faire.

1620

Ce que je comprends de la réponse de monsieur Biron, c'est qu'il a financé une équipe, mais eux autres mêmes n'ont pas cherché à savoir vraiment s'il y avait des impacts par rapport à ça. Donc, je pense qu'eux autres aussi, ils ont une partie de responsabilité face à la situation qui est présente, une préoccupation aussi que je pense qu'il y a d'autres gens qui doivent l'être aussi, donc nous... je dépends beaucoup de la nature. C'est ce qui rend une source quand même, je suis quand même content de ça. Mais à chaque projet minier, nous autres, on se retrouve toujours à être bouleversés, on fait des changements, alors que présentement, on est en train de se relever des histoires ou des faits des pensionnats. Donc, il y a encore tout un travail à faire là-dessus, donc on est toujours en constant... en train toujours de s'adapter à ces impacts-là, donc c'est ça mon inquiétude au niveau environnemental.

1625

1630

Est-ce que j'ai d'autres choses à rajouter? Pour l'instant, non, je pense que c'était mon intervention d'aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Monsieur Vollant.

1635

M. KANAPEUSH VOLLANT :

O.K.

1640

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

1645

J'aurais une question pour vous, Monsieur Biron. Est-ce qu'il est possible de connaître quel était le mandat de cette étude? Je ne sais pas, est-ce qu'il y avait un mandat spécifique? Est-ce que ça allait aussi loin qu'évaluer les impacts, par exemple?

1650

M. FRANÇOIS BIRON :

1655

Oui, le mandat, je pourrais vous déposer le document qui a constitué tous les éléments sur lesquels le groupe d'étude se penche et c'est une information qui est disponible. D'ailleurs, je dois ajouter que c'est une préoccupation qui a été fortement exprimée par la communauté, de faire cette étude. Avec le manque de ressources, ils nous ont demandé de financer l'étude. Donc, ce n'est pas nous qui avons proposé de faire l'étude, c'est une préoccupation à laquelle nous avons répondu et par la suite, nous avons mis à leur disposition les moyens de la réaliser. Donc, c'est dans ce cadre-là que l'étude se fait actuellement.

1660

LE PRÉSIDENT :

Donc, elle est sous la totale responsabilité de la communauté innue?

1665

M. FRANÇOIS BIRON :

Exactement, nous n'avons aucune intervention, nous n'avons eu aucune implication également au niveau du choix du conseiller ou aviseur de la communauté, c'est une décision qui leur est propre et nous la respectons et je dois dire que le choix a été très bien fait à ce niveau-là.

1670

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Biron, j'inviterais monsieur Émile Grégoire.

1675

M. ÉMILE GRÉGOIRE :

1680 Je m'appelle Émile Grégoire, je viens de Sept-Îles. Je suis né à Fermont, la place la plus
 riche maintenant et cette place, elle m'appartient. Depuis que je sais que je m'appartiens à
 Fermont, je pleure quasiment toutes les nuits. Il n'y a pas une nuit que je ne me lève pas. C'est
 pour ça que je viens vous parler. L'eau que vous parlez dans la Baie de Sept-Îles – parce que j'y
 ai resté. Après être né à Fermont, j'ai descendu à Clarke City, pas loin de Clarke City. Alors, la
 place que je vais vous parler, il faut absolument que je vous explique. Je suis un Innu qui n'a
 jamais été à l'école; « zéroisième » année à l'école, je le dis souvent, mais je pense que je suis le
 1685 propriétaire du Canada.

Tout ça pour vous dire, j'ai déjà rencontré les messieurs, les promoteurs, je pense, alors, je
 leur ai demandé de me donner la position exacte de leurs travaux et le danger qui peut exister.
 Non pas pour les Innus, pour le monde entier. Pour le monde qui vit à Sept-Îles, Uashat,
 1690 Maliotenam. J'ai même demandé à une personne qui est de ce côté-là, je pense, qui représentait
 les défenseurs de l'eau, s'il habitait Sept-Îles, il était une personne de Sept-Îles. Il m'a dit : « Non,
 on vient, mais on vient d'une autre place. » J'ai trouvé ça merveilleux, une personne qui sait déjà,
 si je meurs, c'est lui qui va mourir ou elle qui va mourir après.

1695 Tout ce que je vais vous parler, c'est niaiseux pour vous autres parce que vous avez été à
 l'école. Moi, je n'y ai jamais été à l'école. Là où que je vous parle et que le petit gars, il a parlé
 qu'il allait à la chasse là, le gibier, la truite, les petits poissons des chenaux. Même les blancs, ils
 vont vous le dire : c'est là, c'est vrai, on passe notre temps dans... mais pourquoi je pleure quand
 je me lève? C'est triste, j'ai vu mon garçon pêcher le poisson des chenaux, j'ai dit : « Hey garçon,
 1700 tu sais-tu qu'est-ce que tu manges, là? » J'ai crié après la Ville ici. Les gens, ils mangent de la
 marde. Je m'excuse, là, mais ils envoient leurs saletés là.

Vous allez trouver que je suis un gars qui n'a pas été à l'école, qui parle très mal, parce que
 j'ai pas d'autres mots puis j'ai pas la connaissance des autres mots, mais c'est triste.

LE PRÉSIDENT :

On vous comprend très bien.

M. ÉMILE GRÉGOIRE :

1710 Je vais vous dire d'autre chose. La terre qui brise, le gars il a parlé tantôt, il fallait qu'il en
 parle, parce que ça me fait mal. Ramasser les graines rouges, j'ai écouté, tout ça, fini. Il n'y a plus
 rien. C'est pour ça que c'est triste. Pas pour moi, moi, je m'en fous, je vais mourir bien vite. Mais
 j'ai vu un bébé tantôt ici. Il était là. Quelle merveille! Quelle merveille et une madame, ce n'est pas
 1715 une Innue, c'est une blanche qui a amené son bébé ici pour l'écouter. Je sais que le bébé ne

comprend pas, mais un jour, si j'ai la chance, je lui expliquerai pourquoi qu'il m'a entendu pleurer ici.

1720 Ce sont des affaires tristes. Je l'ai dit à mon chef. Ça aussi, ça m'a fait mal. Aucun Innu n'est avec vous autres pour s'asseoir. Mon chef, j'aurais voulu de le voir là. J'ai dit : « Défends-toi. Chicane-toi pas avec les blancs, mais défends-toi, viens dire ton opinion. Je te paye pour ça, pour venir dire ton opinion ici. » Il n'est pas là. Il a été dans la Baie, je ne sais pas où, quel minéral, il a été invité là, dans le bois, il ne l'a pas dit à personne. Mais il ne sait pas, il ne sait pas
1725 comment qu'on peut avoir la tristesse de voir. J'ai déjà vu quelque chose, je ne l'ai pas vu de mes yeux, mais j'ai déjà vu un vieil Innu, il est mort, il a dit aux blancs : « Vous savez, le saumon qui monte dans la rivière? Tu vas le tuer, mais moi je vais mourir. » Mais souvenez-vous une chose, qu'est-ce que c'est qu'il a dit. Les prochains qui vont mourir, c'est vous autres. C'est pour ça qu'il faut que j'explique, j'explique, je n'ai jamais été à l'école.

1730 La question que je vais vous demander, je pense que c'est... je ne le vois pas le monsieur à qui j'avais demandé, il y a un monsieur que je connais bien, mais je lui avais demandé de me donner, comme vous faites le travail, je ne sais pas lire, mais ça va peut-être m'aider de faire lire un enfant que, souvent, c'est eux autres qui écrivent mes lettres que j'envoie au Commonwealth.
1735 J'envoie beaucoup au loin, mes affaires, beaucoup. Parce qu'ici, Sept-Îles, c'est la place la plus sale, la justice. Les juges les plus sales sont ici, puis les polices, nous autres, les polices ici qui ont tué des jeunes.

1740 Il n'y a personne qui veut accepter. Je veux aller à la Cour suprême. Mais pour nous, non, on est capable de s'en parler. J'ai invité les blancs : venez, venez avec nous autres. Là-bas, j'y ai été quand vous étiez sur la rue Brochu, j'y ai été, j'ai rentré, je sais pas si vous m'avez vu, je mets ma casquette pour que le monde me remarque. J'ai dit : « C'est moi le Innu, le propriétaire du Canada. » Pas Québec, Canada. C'est pour ça que je dis, c'est le temps qu'on ouvre nos yeux, les oreilles puis écouter ceux-là qui n'ont pas été à l'école. C'est triste, c'est triste, Monsieur, ce
1745 que je vous dis. Je me lève, je me réveille la nuit, je me lève... on m'a donné, j'appelle ça une cabane à chien, je ne veux pas parler mal de personne. J'ai 13 enfants; pour rire de moi, on m'a donné une cabane. Ça, c'est les gouvernements qui ont fait ça. Ils m'ont dit dans l'histoire que j'aurais eu 23 000 \$, 28 000 \$ pour une maison. Elle vaut à peu près 14 000 \$, la maison que j'ai eue. Il n'y a rien qu'une porte. Un chien!

1750 La question que je veux vous poser, je voudrais que vous la preniez sérieusement, pas à cause que je n'ai pas été à l'école. Vous savez, l'eau qu'on défend, ce n'est pas vraiment la terre, les roches, mais l'eau qui s'en vient. Plusieurs années en arrière, j'étais interprète de la cour, puis je disais au maire de la ville, je disais : « T'as-tu regardé bien comme il faut qu'est-ce qui s'en
1755 vient pour protéger? » J'ai dit : « Il y a beaucoup de place. Ici, sur la réserve, on n'a plus de place pour se bâtir. » Puis Sept-Îles, ça m'appartient. Ça appartient aux Innus. Sans demander, le gouvernement est arrivé puis il a placé les choses.

1760 C'est là, la question que je veux poser. Est-ce que vous allez être capables, vous autres, les gouvernementaux, de parler quelque part, de dire : il a demandé si on va continuer de l'étouffer où est-ce qu'il est là? Il a une cabane à chien, il a 13 enfants. Il a une cabane à chien, il a 13 enfants. C'est ça l'important. Qu'il soit indien ou blanc ou sauvage ou autochtone, tous les noms qu'ils nous donnent, arrêtez! Je suis un Innu, pas un autochtone, un « touc-touc-touc-tone » ou quoi que ça voudra. C'est insultant, je suis fâché, c'est pour ça que je pleure la nuit. Je me lève puis je me dis : Fermont, c'est la place la plus riche qu'il n'y a pas au Québec, puis j'ai pas eu une maudite cenne pour m'acheter une livre de beurre.

1770 Je veux attendre la question que j'ai posée, la réponse. Est-ce que vous êtes capable de me garantir qu'ils ne continueront pas à mettre le minerai ici à... je veux protéger Sept-Îles, non pas la réserve, Sept-Îles. J'ai des gens chez les blancs que j'aime beaucoup. J'ai même des enfants avec une blanche. C'est pour ça que c'est important pour moi, pour égaliser toutes les choses.

LE PRÉSIDENT :

1775 Monsieur Grégoire, je peux vous assurer d'une chose; je peux vous assurer que la commission fera un travail extrêmement rigoureux. Puis je pense que si vous avez, je ne sais pas si vous êtes venu aux autres séances ou quelques-unes des autres séances, j'espère que vous avez remarqué la rigueur avec laquelle on travaille, la profondeur des questions que nous avons posées tant au promoteur et aux personnes-ressources et surtout, pour le thème qui vous intéresse plus particulièrement, l'eau.

1785 Je pense que nous avons eu beaucoup de réponses, et nous allons nous positionner de façon honnête, selon l'analyse et nos connaissances scientifiques. Puis je vous demanderais aussi, en fait, vous êtes plus âgé que moi, je n'ai pas à vous faire de moral, mais ne vous rabaissez pas, Monsieur. Ce n'est pas parce que vous n'avez pas de scolarité qu'il faut ramener ça tout le temps. Nous, on ne regarde pas la scolarité, on regarde ce que vous nous soulevez comme préoccupations et peu importe le niveau de scolarité, on considère toutes les interventions d'une égale importance. Voilà.

1790 M. ÉMILE GRÉGOIRE :

1795 Une dernière question, Monsieur. Sans vous retarder, je vois que vous avez de l'ouvrage à faire, honnête. Pour vous dire, les gens qui travaillent – je ne sais pas, tantôt je les connaissais, mais là, ce n'est pas ceux-là qui protègent l'eau. Je les ai vus en arrière aussi, je pensais qu'ils allaient être assis là comme eux autres, les promoteurs qui sont là pour demander une question. Est-ce que les gens de Sept-Îles, ils vous ont parlé qui sont intéressés à protéger ce qu'on essaie de protéger? L'argent, vous pourrez en gagner où vous voudrez, Monsieur, ça fait tellement longtemps que je veux dire ça aux blancs, gagnez-en de l'argent des autres. Moi, je suis en train

1800 d'en faire une photo : des millions d'or jusque-là. Autour de ça, il y a rien que les morts. C'est
1805 marqué après l'or. Qui maintenant va dépenser ce montant d'argent? Souvenez-vous, là. Qui
maintenant va dépenser? Parce qu'on sera tous morts à force de penser rien qu'à l'argent. C'est
pour ça que j'ai dit aux gens de Sept-Îles : « Venez-vous en avec nous autres, mettez-vous avec
nous autres. » Je veux entendre, je veux entendre les autres vraiment faire comme moi. Faire
comme moi, pleurer pour les enfants que j'ai vus tantôt, pour essayer de protéger. Je sais, si on
ne les protège pas, même si on s'en va, on a presque le même âge, mais qu'on s'en va, on va
laisser l'héritage. Excuse-moi encore le mot : de la marde!

LE PRÉSIDENT :

1810 Mais pour répondre à votre question, oui, en fait, depuis que nous avons commencé les
séances mardi soir, plein de monde sont venus nous faire part de leurs préoccupations qui
peuvent être, en partie, semblables aux vôtres. Ils nous ont tellement parlé des préoccupations
que j'en rêve la nuit, je peux vous le dire. Alors, oui, ça nous est venu à l'oreille.

1815 **M. ÉMILE GRÉGOIRE :**

Merci beaucoup, puis excusez-moi encore si je vous ai dérangé.

LE PRÉSIDENT :

1820 Vous ne nous avez pas dérangé.

M. ÉMILE GRÉGOIRE :

1825 Je suis un gars qui parle mal, c'est pour ça, je m'excuse, qui parle mal. C'est comme dire :
comment que tu vas faire pour savoir si ça, c'est un blanc ou c'est un indien. Je vais demander à
lui : « Qui est ton père? – C'est un blanc. – Bien, c'est la décharge d'un blanc, c'est pour ça que
t'es blanc. »

1830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur. Bon. Monsieur Serge Ashini-Goupil, s'il vous plaît.

1835 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Bonjour, Serge Ashini-Goupil, je suis Innu originaire de Schefferville, géographe de
formation et je travaille pour la Nation innue et d'autres communautés depuis 20 ans dans les
bonnes pratiques et la gouvernance et les enjeux de territoires : énergie, changements

1840 climatiques. Donc, j'ai accompagné aussi les autorités politiques dans plusieurs enjeux avec les gouvernements du Québec.

1845 Donc mon premier point c'est... j'ai deux questions, mais la première chose que le voulais intervenir, Monsieur le président, si vous me le permettez, c'est l'intervention entre Kanapeush Vollant et l'information que le promoteur a donnée tantôt sur le mandat du complément de l'étude d'impact. Notre compréhension n'est pas la même et on voudrait vous l'exprimer parce qu'on a peur, on a l'impression que ça peut être mal interprété par les gens qui nous écoutent ou qui sont présents dans la salle, par les Innus entre autres. Donc, si vous me permettez, je voudrais rien que clarifier ce point-là.

1850 La première fois qu'on a reçu l'étude d'impact, nous avons lu la section qui concerne l'utilisation du territoire par les Innus de Uashat et Mani-Utenam, et dans cette section, il y avait, d'une façon assez flagrante, pas d'information ou peu d'informations. De mémoire, ils faisaient référence à l'utilisation du territoire par les lots de trappe et comme dans la Baie de Sept-Îles ou dans cette région-là, il n'y avait pas de limite de lots de trappe, ce que je comprends, le promoteur avait dit : bon, bien, il n'y a pas d'information assez importante pour compléter cette section-là.

1860 Et ma première question par rapport à ça c'était : de quelle façon Mine Arnaud a trouvé cette information-là ou a utilisé la documentation pour déclarer ça, et est-ce que le gouvernement a transmis de l'information où est-ce que ça s'est fait... c'est ça, c'est une question qu'on a générale; pourquoi que Mine Arnaud n'a pas trouvé d'information? De quelle façon elle s'est informée via les gouvernements, et si c'est le cas, est-ce que c'est eux qui ont permis d'avoir cette information-là en déclarant qu'il n'y a pas d'information? Ça, c'est un premier point qu'on avait, nous. Est-ce que vous pourriez adresser la question au ministère?

1865 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien je vais commencer par demander à monsieur Biron, comment avez-vous obtenu l'information?

1870 **M. FRANÇOIS BIRON :**

1875 Alors, Monsieur le président, le mandat de l'étude d'impact avait été confié à une firme d'ingénierie, la firme Roche, entre autres, pour cet aspect concernant la recherche sur les activités traditionnelles des Innus sur leur territoire. Il y a très peu de documentation disponible, donc la recherche s'est faite dans différents ministères, s'est faite également avec la communauté de Uashat, il y a eu des échanges avec la communauté de Uashat pour tenter d'avoir certaines informations. L'information, ici, à la communauté, elle est plutôt verbale. Donc, il n'y a pas de support écrit ou très peu.

1880 Donc, à ce moment-là, le consultant a fait sa recherche et il s'est fié sur la documentation, surtout écrite, pour produire la synthèse qu'on retrouve dans l'étude d'impact.

1885 Il faut reconnaître que sans avoir fait un travail plus approfondi de rencontrer les gens, discuter avec les gens, ce travail préliminaire qui a été fait nous indiquait quand même qu'il y avait certaines activités traditionnelles au niveau de la communauté innue sur le territoire. Il y avait, entre autres, la chasse qui a été répertoriée dans la Baie de Sept-Îles, dans le secteur entre la rivière des Rapides et la rivière Hall, donc certaines informations nous ont été transmises pour avoir une idée préliminaire. Mais le travail se poursuit, le travail ne s'arrête pas là. Tout le processus continue et on accumule de nouvelles informations. Il y a eu les séances de préconsultation, l'an dernier, il y a eu les rencontres avec la communauté et à chaque fois, nous accumulons de nouvelles informations, parce que les échanges se font en discussion, se font verbalement. Et c'est là qu'on est capable puiser effectivement l'information.

1895 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce que ces informations-là pourraient théoriquement amener un repositionnement par rapport au projet?

1900 **M. FRANÇOIS BIRON :**

 En fait, le travail plus approfondi a été confié à l'équipe de monsieur André Michel assisté par Serge Ashini-Goupil, pour justement aller plus loin; aller recueillir auprès de la communauté cette information. Et ça fait partie du mandat qui a été confié par Mine Arnaud.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

 Est-ce que les résultats peuvent amener un repositionnement du projet?

1910 **M. FRANÇOIS BIRON :**

 Selon les résultats, oui, nous allons considérer l'étude qui va nous être soumise et nous allons se repositionner face à ça.

1915 **LE PRÉSIDENT :**

 Monsieur?

M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

1925 Permettez moi de... ma question n'était pas là, par rapport à ce que monsieur... Ça, c'est la
deuxième question ou la deuxième rectification que je veux faire par rapport au mandat. Moi,
c'est la question de l'étude d'impact préliminaire. Roche, la compagnie, a fait une étude
1930 préliminaire, il a fait une analyse puis il a décidé, lui, qu'il n'y avait pas d'information présente.
Cette information existe, Monsieur le président. Elle est cartographiée, informatisée dans les
ordinateurs d'Innu Takwaikan Uashat mak Mani-Utenam, nous avons fait d'énormes recherches
ici à l'interne, il y a une équipe de recherche qui existe, l'information existe. Donc, elle n'est pas
verbale – elle était verbale, avant, il y a eu une série d'entrevues qui a été faite entre des
spécialistes, il y a eu des formateurs et des formateurs qui ont formé des gens ici pour prendre
des entrevues avec les aînés, avec les occupants du territoire, dans plusieurs secteurs du
territoire Innu Takwaikan Uashat mak Mani-Utenam.

1935 Donc, cette information-là qui était un jour verbale est maintenant transmise dans un
système d'information géographique, dans des bases de données, il y a une généalogie qui
existe, qui est présente. Donc, Roche, la personne, l'organisme qui a fait le mandat pour l'étude
d'impact a produit une étude qui disait qu'il n'y avait pas d'information. Moi, ma question c'est :
1940 pourquoi que le gouvernement n'est pas informé de cette information qui existe? Parce que je
comprends que c'est la responsabilité du gouvernement du Québec de décider ce que cette
étude d'impact doit contenir. C'est là, ma question.

LE PRÉSIDENT :

1945 Très bien. Alors, maintenant, je m'adresse à Monsieur Duquette. Vous nous aviez indiqué
tout à l'heure que dans la directive qui avait été remise au promoteur, vous avez exigé, au
promoteur, de dresser le portrait global de la communauté innue. Comment se fait-il que vous
avez jugé l'étude recevable à partir des informations qui étaient contenues dans l'étude d'impact
si, comme l'indique monsieur Goupil, cette information-là était tout à fait partielle, sinon totalement
1950 incomplète d'après ce que je comprends?

M. MICHEL DUQUETTE :

1955 Bien, Monsieur le président, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, à chaque étape de la
procédure allant vers la recevabilité, nous avons consulté la communauté, nous avons envoyé
l'ensemble des documents que nous avons reçus du promoteur, nous avons fait parvenir
l'ensemble des documents que nous avons produits en termes de questions-réponses,
questions-commentaires, pardon, et nous avons demandé à chaque fois d'obtenir les
1960 préoccupations de la communauté sur leurs activités traditionnelles et l'ensemble des points qui
pourraient apporter des impacts à la communauté. À chaque fois, il y a eu un report de
commentaires demandé auquel on a donné notre aval.

1965 Par contre, on a, à un moment donné, en début d'année 2013, on a fait mention à la communauté que nous attendions toujours leurs préoccupations avec beaucoup d'intérêt et que, si éventuellement nous n'allions pas recevoir leurs commentaires, il serait très difficile d'en tenir compte, puisque nous avons peu d'informations, finalement, à partir de l'étude d'impact.

1970 Et puis au moment où l'ensemble des ministères et organismes nous ont signifié que l'étude d'impact était recevable, nous avons informé la communauté que l'étude d'impact était rendue recevable par le ministre et que nous attendions toujours leurs préoccupations et leurs commentaires et que nous allions en tenir compte. Idéalement, c'est qu'il faut les recevoir. À ce jour, on n'a pas reçu directement encore de préoccupations ou de commentaires, un avis, finalement, de la communauté. Mous avons été en copie conforme d'une liste de questions qui a été acheminée au promoteur, mais c'est tout.

1975 Par contre, on va prendre connaissance de ces questions, le promoteur va, j'imagine, répondre à la communauté, donc c'était une demande directement faite envers le promoteur, donc j'imagine que le promoteur va répondre directement à la communauté. On espère avoir les réponses en copie pour pouvoir évidemment en tenir compte, mais nous attendons toujours un avis. Il n'y a rien qui empêche la communauté de nous faire parvenir leurs préoccupations, leurs intérêts dans le dossier. C'est ce qu'on souhaite ardemment, puisque si on n'a pas cette information-là, ça sera très difficile d'en tenir compte. On ne pourra évidemment pas prendre pour acquis certaines choses.

1985 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

1990 Pour répondre à... écoutez, c'est, je pense, une des préoccupations qui n'est pas uniquement à Uashat mak Mani-Utenam, mais dans le cadre de mon travail avec l'ensemble des Premières nations au Québec, dans le cadre du travail que j'ai avec l'Assemblée des Premières nations, la question de la transmission des données au gouvernement du Québec est peut-être là, l'enjeu. C'est qu'il n'y a pas encore de règlement d'une négociation ou la mise en place d'un traité entre la Nation innue, entre autres, peut-être pas tous, mais il y certaines communautés qui ont arrêté les négociations. Je pense que c'est un enjeu politique qu'il faut qu'on reflète, qui soit reflété par vous, Monsieur le président. Ce n'est pas parce que certaines communautés ne veulent pas transmettre l'information ou ne peuvent pas la transmettre, c'est qu'il y a une relation qui n'est pas encore établie entre le gouvernement du Québec. Et là, je ne pense pas que monsieur Duquette la mentionne, cette information-là, mais il y a des enjeux politiques, il y a des enjeux d'échange d'informations, les protocoles d'échange d'informations, la question de, si on transmet de l'information, quel sera l'usage de ces informations-là?

2000 Donc, je pense que ce n'est pas, vous devriez trouver, vous devriez peut-être, en tout cas, vous en faites... ce que je veux dire c'est qu'il y a une réflexion à y avoir de ce côté-là. Je pense que ce n'est pas pour rien qu'il y a des informations qui ne sont pas transmises, puis il y a des

2005 lettres qui sont acheminées entre les communautés et le gouvernement, et ces lettres-là, c'est des lettres qui sont écrites souvent par des avocats qui nous représentent pour nous protéger là-dedans. Donc, je pense que c'est important que vous teniez compte de ça. Je vais arriver à ma question, parce que je n'ai pas eu de question encore.

LE PRÉSIDENT :

2010 J'aimerais juste apporter une précision. Bien sûr qu'il nous ferait plaisir d'examiner cet aspect-là, ça sera à vous, bien que vous nous mettiez l'eau à la bouche actuellement, ça serait à vous, dans le cadre d'un mémoire, d'articuler un peu la pensée pour que nous puissions l'examiner plus en profondeur.

2015 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

Exactement, et je pense que c'est là une des façons que le Conseil de bande, ici, va exprimer ça dans le cadre d'un mémoire, la raison pourquoi qu'il n'y a pas eu ce genre d'information et la raison pourquoi on est rendu à une étape comme celle-là.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

2025 Permettez-moi, avant de poursuivre, d'apporter une précision. Tout à l'heure, j'avais indiqué que le registre était fermé et il est fermé. Pourtant, le conseiller en communication m'apporte une liste de plusieurs personnes qui voudraient intervenir. Évidemment, ces personnes-là, je pense pour la majorité, se sont déjà prévaluées, à plusieurs autres séances, à des interventions. Bien sûr que je ne les prendrai pas; toutefois, comme je l'ai indiqué hier, toutes les personnes qui désirent poursuivre le questionnement, vous pourrez le faire par écrit et envoyer les questions à la commission. La commission, si elle le juge approprié, fera de ces questions ses propres questions et elle les enverra éventuellement, soit aux personnes-ressources ou au promoteur. 2030 Donc, je terminerai la séance avec la liste qui m'avait été fournie avant la pose. Allez-y, je vous en prie.

2035 **M. SERGE ASHINI-GOUPIL :**

2040 Rien que pour terminer sur le point, notre compréhension du mandat qui a été donné, ce n'est pas un mandat qui a été donné, là, il faut clarifier, c'est à la vue ou à la réception de l'étude d'impact, le Conseil de bande s'est aperçu qu'il manquait des informations, a proposé une discussion avec Mine Arnaud pour trouver une solution. Le Conseil pourrait certainement vous envoyer les échanges de discussions ou clarifier la position qu'ils avaient, mais nous n'étions pas là pour compléter l'étude d'impact. Ce n'était pas notre compréhension, ce n'était pas notre rôle, on n'a jamais voulu jouer ce rôle-là. Notre rôle c'est de permettre, dans un cadre de mémoire, de déposer nos préoccupations, l'impact que ça a sur notre utilisation du territoire.

2045 Il a été très clair, à moins que je me trompe, et là, on n'est pas dans un... dans un cadre
comme aujourd'hui, des fois, on peut être nerveux un peu, mais je peux vous dire que ce n'est
pas notre compréhension qu'on va faire une étude d'impact, là. C'est notre compréhension qu'on
va déposer nos préoccupations qui vont être déposées dans le cadre du mémoire. C'est notre
2050 compréhension, c'est ce qu'on m'a expliqué. Je viens de parler avec les gens, c'est dans la cadre
du mémoire que nous allons présenter nos préoccupations sur l'impact de la mine, sur les
préoccupations de la communauté et il y a toute une dimension politique encore là-dedans, parce
qu'il y a des préoccupations d'autres utilisateurs sur le territoire, dans la Baie de Sept-Îles, donc il
y a une précaution du Conseil, à la transmission des données, de la confidentialité.

LE PRÉSIDENT :

2055 Oui, juste un moment. Monsieur Biron, ce que j'ai compris de votre réponse tout à l'heure,
c'est qu'il ne s'agissait pas du tout d'un contrat.

M. FRANÇOIS BIRON :

2060 Ce n'est pas un contrat, c'est un mandat, en fait, qui a été proposé par la communauté et
auquel nous avons accepté. Donc, ce n'est pas un contrat de livraison de documents à Mine
Arnaud, c'est pour permettre à la communauté de se positionner avec l'information qui est
disponible, elle-même, avec les experts qu'ils ont choisis pour justement arriver à présenter le
2065 mémoire en bout de ligne.

LE PRÉSIDENT :

2070 Donc la propriété, tout comme la propriété intellectuelle du document appartient à la
communauté?

M. FRANÇOIS BIRON :

Effectivement.

M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

2080 Merci d'avoir pu clarifier ce point-là. J'arrive à ma, et ça m'a pris un peu de temps à arriver
à ma question, ma question est la suivante : si un projet a lieu, de quelle façon Mine Arnaud, le
promoteur, va s'assurer que les suivis environnementaux qui auront lieu dans le futur vont être
compris par la communauté? D'une façon concrète, là, c'est il y a l'avant-projet, le pendant le
projet puis il y a l'après-projet. Comment s'assurer, et en même temps ça s'adresse au
gouvernement du Québec, comment s'assurer que le suivi environnemental va être bien compris,

2085 va être bien analysé, bien intégré dans la communauté pour que les Innus soient concernés à toutes les étapes du projet?

2090 Donc, est-ce qu'il y a des grilles d'analyse, des grilles de formation, de l'implication concrète de comités où est-ce que le gouvernement et les Premières nations vont pouvoir s'asseoir ensemble pour définir précisément où on peut mettre des stations d'échantillonnage? Est-ce qu'il ya des choses qui ont été réfléchies au gouvernement pour pouvoir s'assurer que ces suivis-là soient réglés avec les Premières nations? Est-ce que c'est des réflexions que vous avez au gouvernement et, nécessairement, s'il y a un projet, parce que là on est dans un futur, mais comment ça va se faire concrètement pour qu'une implication réelle soit prise durant le projet? Donc finalement, c'est à deux volets, la question.

2095 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que je vais commencer par Monsieur Biron.

2100 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2105 Alors, Monsieur le président, ce que j'aimerais vous mentionner c'est que pour arriver à intégrer toutes les préoccupations, intégrer la communauté innue, comme vous le constatez, la communauté que vous avez devant vous, c'est une communauté qui a été éprouvée par les différents projets miniers de la région. Lorsque l'industrie minière est arrivée dans les années 50, les Innus ont eu beaucoup de difficultés à s'intégrer, à trouver du travail et à cohabiter avec l'industrie minière. On en ressent aujourd'hui, la communauté, elle est frustrée, le niveau de frustration est élevé, il y a eu des déceptions et le manque de confiance est évident.

2110 Donc, la première chose à faire, c'est de rebâtir la confiance, du moins entre le projet Mine Arnaud et la communauté ainsi que ses dirigeants. Par expérience, j'ai travaillé beaucoup avec d'autres communautés, je dois vous dire que personnellement, depuis 1956, je côtoie la communauté de Mistissini et la communauté d'Oujé-Bougoumou. Certains membres de mon équipe également ont côtoyé, par le travail, diverses communautés, soit crie ou des communautés également, autochtones, à l'internationale.

2115
2120 Donc, sur 14 employés de Mine Arnaud, cinq ont côtoyé ou travaillé avec des communautés autochtones et un premier geste qui a été fait lorsqu'on est arrivé à Sept-Îles, a été de recruter une personne en communication.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron.

2125

M. FRANÇOIS BIRON :

C'est important de mettre le contexte pour assurer une...

2130

LE PRÉSIDENT :

2135

Non, non. Je regrette, là, ce n'est pas l'occasion. Si la question émane d'un participant, bien sûr, vous aurez toute la latitude pour y répondre. La question est très claire et très ciblée : comment, dans le cadre du suivi, la communauté autochtone sera prise en compte en termes de préoccupations, en termes à la fois au niveau... vous pouvez nous parler du comité de suivi, de la constitution du comité de suivi, quelle place va être réservée à la communauté innue, quel rôle pourra être joué par la communauté innue, mais je ne peux pas vous laisser vous étendre sur des considérations trop générales.

2140

M. FRANÇOIS BIRON :

2145

Je voulais introduire, Monsieur le président, le fait qu'il faut travailler avec la communauté innue selon l'aspect culturel de la communauté. Il faut, on ne peut pas utiliser toujours les mêmes principes, les mêmes techniques qu'avec la communauté de Sept-Îles. Donc, c'est important pour nous d'intégrer les membres de la communauté dans notre travail, mais il faut le faire avec une différence culturelle et il faut comprendre la différence culturelle pour y arriver.

2150

Alors, c'est important, cette nuance, parce que sans ça, c'est un échec. On ne pourra pas intégrer les gens. En ouvrant, par exemple, même si je vous dis que je réserve une place de choix sur le comité consultatif et de suivi, si on ne respecte pas la différence culturelle, il n'y a pas personne de la communauté qui va venir sur le comité.

2155

Alors, ce n'est pas évident de traiter de la même façon la communauté innue de la communauté de Sept-Îles. Alors, il faut s'adapter aux particularités, il faut les concevoir, être conscient de cette particularité-là et il faut aller chercher, avec beaucoup de rencontres, beaucoup de travail, beaucoup d'échanges, les gens, à les amener. Et ça, Monsieur le président, ça ne s'est pas fait sur la Côte-Nord. Mine Arnaud tend la main, offre la possibilité de le faire. J'ai l'expérience de la mine de la mine Troilus où ça a été un succès. Et c'est ce que je veux répéter ici, au niveau de la communauté.

2160

Donc, c'est facile à dire, on va leur donner une place, on va leur ouvrir beaucoup d'opportunités, mais il faut que la communauté réalise l'importance qui lui est offerte avec le projet Mine Arnaud. C'est une chance unique à saisir, Monsieur le président, et c'est une chance d'accompagnement qu'on leur offre et c'est une possibilité, pour eux, de démontrer qu'ils sont capables de réaliser de grandes choses.

2165

Il faut remettre la fierté à la communauté, il faut leur permettre graduellement, avec des petits pas, d'y arriver. Et c'est une question de temps, aussi. Ça ne se fait pas dans quelques mois.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

2175 Monsieur Biron, vous êtes vraiment tenace. Ceci dit, au-delà de cette rhétorique, pratico-pratique, je comprends que l'implication de la communauté innue passe probablement par des ententes que vous pourriez éventuellement signer avec la communauté innue. Est-ce que cette entente que vous envisagez de signer avec la communauté innue intégrera des spécificités relatives notamment au suivi?

M. FRANÇOIS BIRON :

2180 Pour la communauté innue, ce qui est prévu et c'est ce que nous souhaitons, mais il y a des étapes à réaliser avant de conclure une entente avec la communauté, c'est d'arriver à signer une entente. Donc, nous voulons, l'objectif final c'est d'avoir une entente de répercussions et avantages avec eux dans laquelle il y a un encadrement qui est fixé au niveau des modalités de suivi environnemental, au niveau de la formation et de l'emploi. Donc, en gros, ce sont les
2185 principaux volets et aussi un volet économique qui est rattaché à l'entente.

Pour ça, il y a un comité de mise en œuvre qui va être créé, de façon – qui est équivalent au comité consultatif et de suivi – qui va permettre à la communauté vraiment d'avoir toute l'information également et de nous transmettre des préoccupations ou de l'information suite au projet ou les impacts du projet pour la communauté.
2190

LE PRÉSIDENT :

2195 Monsieur Goupil?

M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

2200 Ce n'est pas dans le cadre du IBA que je veux avoir cette réponse-là, l'entente sur les répercussions et avantages est un choix que la communauté décidera d'embarquer ou pas. Ma question est de savoir, concrètement, s'il y a un comité de mise en place puis qu'au niveau de la communauté, un jour, on forme des experts environnementaux innus, qui vont travailler 28 ans sur le projet et peut-être plusieurs années par la suite, parce qu'il y a des années de fermeture? Il faut former ces gens-là, il faut les préparer, il faut leur donner une connaissance du niveau technique d'une mine. Ça, c'est un enjeu. Comment Mine Arnaud va s'assurer de ça? Et si on
2205 met en place d'un comité, le rôle de ce comité-là, la force de ce comité-là, ça veut-tu dire qu'un jour, s'il est paritaire, qu'un Innu qui aura un chapeau vert « Innu, surveillant du chantier

environnemental », va pouvoir, pour des raisons de protection, d'enjeux de sécurité, d'enjeux de santé, aller voir le comité, dire : « Ça me préoccupe, j'aimerais ça qu'on ferme une partie de la mine parce qu'il y a une migration d'outardes », c'est un exemple, parce que j'aimerais ça prendre un exemple d'une migration de caribous dans la région de Schefferville, mais comprenez-vous? La question est là. Donc, c'est très concret, là. C'est qu'un jour, la mine va partir, il va falloir s'impliquer, si elle part, puis comment on va faire ce suivi environnemental là. Quel rôle qu'on va donner aux Innus dans le cadre de ça?

Et je vous réfèrerais, Monsieur Zayed, aux Innus du Labrador qui, dans le cadre de travaux entre les Innus, Innus Nation, ils ont mis en place des gardiens du territoire où, quand ils font des recherches scientifiques, il y a des Innus qui sont dans l'hélicoptère qui peuvent, qui sont formés minimalement, et c'est des experts innus du territoire, ça peut être un aîné qui a une connaissance scientifique innue et/ou un jeune qui a une expérience de biologie ou de géographie ou de foresterie, mais qui connaît le savoir innu, parce qu'on n'a pas parlé encore de ça, et lui dit au gars de l'hélicoptère ou le gars de la recherche : « Je ne veux pas que tu ailles là, tu déranges le caribou. » Et là, le gars de l'hélicoptère ou le chercheur ou l'entreprise dit : « Ah oui, on respecte ton droit de dire que tu veux arrêter un projet. »

C'est ça ma question, c'est aller plus loin. Donc comment effectivement un jour, dans le cadre d'un projet qui est Mine Arnaud, on va pouvoir avoir une responsabilité de dire oui ou non à certaines étapes dans le projet? C'est très concret, là. Donc j'arrive dans le concret. Et je n'ai pas senti, ce n'est pas dans le cadre d'une entente sur les répercussions et avantages, c'est dans le cadre de, avant qu'on arrive à cette étape-là, on a besoin d'avoir cette information-là pour déposer un mémoire, pour qu'éventuellement on puisse se dire, si la communauté décide, elle pourra, dans une entente sur les répercussions et avantages, déterminer avec la compagnie, son rôle et les étapes.

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vais de nouveau relancer le promoteur. Maintenant, ceci étant dit, si la réponse vous paraît incomplète ou insatisfaisante, c'est tout à fait légitime que vous spécifiez cet aspect-là dans le cadre de votre mémoire pour permettre à la commission de se positionner là-dessus et éventuellement, de l'inclure dans son rapport.

Évidemment, même si la commission n'est pas décisionnelle, la commission, si elle le juge important qu'il y ait une place spécifique pour la communauté innue pour tel ou tel aspect, bien sûr, elle peut le faire valoir dans le cadre de son rapport.

Donc, ce que je voulais vous dire c'est que nous ne sommes pas sûrs d'avoir la réponse aussi satisfaisante que vous le souhaitez.

M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

2250 Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

2255 Alors, Monsieur Biron.

M. FRANÇOIS BIRON :

2260 Alors, Monsieur le président, nous avons déjà fait certains travaux qu'on considère avant-projet avec l'aide d'un jeune biologiste qui est venu sur le terrain, qui a accompagné la firme Genivar pour certains prélèvements. D'une part, nous allons poursuivre l'implication aux prochaines étapes, introduire l'implication de la communauté innue encore d'une façon plus intense, mais ça se fait d'une façon progressive. Et pour se rendre jusqu'à un processus final, décisionnel, qui va nous amener, si le projet va de l'avant, à créer un poste au sein de l'organisation de Mine Arnaud qu'on appelle un coordonnateur innu qui, lui, est là pour faciliter l'intégration des employés, au niveau culturel, entre les gens qui ne sont pas innus et les gens innus.

2270 Alors s'il arrive un problème, par exemple, au niveau des relations de travail avec un autre confrère qui n'est pas Innu, le coordonnateur agit comme élément pour trouver des solutions. Trouver, expliquer entre les parties, les différences culturelles et comment arriver à un règlement pour que ça soit convivial entre les parties.

2275 Ça a été fait à la mine Troilus avec succès, nous avons procédé de cette façon et nous avons introduit aussi des cours de culture crie dans l'organisation, pour expliquer justement aux employés qui n'ont pas cette connaissance, comment un confrère qui travaille avec eux va réagir ou peut réagir d'une certaine façon et, pour eux, ça peut être une façon qui est plus ou moins acceptable, mais c'est normal que la personne crie agisse de cette façon-là. Alors, en prenant connaissance de ces informations-là, la cohabitation se fait beaucoup mieux et l'intégration se fait avec un plus grand succès.

2280 **LE PRÉSIDENT :**

2285 Madame Goyer?

2290 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Dans cette perspective-là, comment on pourrait envisager utiliser les connaissances, le savoir-faire au niveau des suivis ou des restaurations ou des compensations pour les milieux humides? Est-ce qu'il y a une piste dans cette perspective-là?

2295 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2300 Bien, il s'agit d'engager du personnel innu, il s'agit d'aller chercher les gens et les faire travailler avec nos équipes, les incorporer dans nos équipes de travail. C'est la seule façon où on est capable d'avoir la connaissance et la transmission de la connaissance tout au long de la période d'ingénierie de détail qui va amener à la conception finale du projet, à la phase construction et, évidemment, avec la phase opération, d'avantage. Donc, c'est possible de...

Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :

2305 Est-ce qu'il y a déjà des approches qui se sont faites dans ce sens-là? On s'en va, le projet n'est pas admis, on ne sait pas qu'est-ce que deviendra le projet, mais dans votre réflexion, est-ce qu'il y a déjà des pistes dans ce sens-là?

2310 **M. FRANÇOIS BIRON :**

2315 Je vous dirais que oui, nous avons... écoutez, notre objectif c'est d'avoir la plus grande représentation de personnel innu au sein de notre organisation. Je vous donne, à titre d'exemple, il est possible d'avoir six employés sur dix au niveau des opérations minières qui peuvent provenir de la communauté innue; quatre au niveau des entretiens et services, deux au niveau, deux sur dix sur les parties administratives, ingénierie, géologie, donc c'est des choses qui ont été réalisées avec succès. Et pourquoi on a un taux plus faible au niveau de l'entretien, de l'ingénierie ou de l'administration, c'est que, encore une fois, c'est expliqué par le phénomène culturel. Les Innus aiment voir le soleil, aiment voir le jour ou aiment voir également la lune, les étoiles, c'est leur environnement naturel. Et c'est pour ça qu'une grande proportion de personnel va se diriger vers les opérations où ils peuvent travailler dehors. Et on offre cette possibilité-là à la communauté, de trouver des emplois et aussi, on offre à la communauté d'avoir des gens qui ont une connaissance, une expertise plus poussée, que ça soit au niveau des pratiques traditionnelles, de la connaissance du milieu ou de la connaissance, comme on constate maintenant, au niveau biologique ou dans d'autres spécialités, de se joindre à notre équipe.

2325 **Mme MICHÈLE GOYER, commissaire :**

Merci.

2330

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Biron. Monsieur Goupil?

2335

M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

J'avais compris peut-être qu'on aurait une réponse du Québec, non?

2340

LE PRÉSIDENT :

Je ne croirais pas que ça puisse contribuer vraiment à l'avancement de notre compréhension.

2345

M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

C'est votre compréhension, Monsieur le président. Est-ce que Mine Arnaud est déjà prête à s'engager à respecter les dispositions environnementales du nouveau *Projet de Loi sur les mines 43*, même si les dispositions ne sont pas encore obligatoires? Est-ce que vous allez vous ajuster à la nouvelle réalité qui s'en vient avec le *Projet de loi 43* sur les mines?

2350

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Biron?

2355

M. FRANÇOIS BIRON :

2360

Alors, oui, Monsieur le président, nous allons respecter toute nouvelle législation qui sera en vigueur et d'ailleurs, je dois vous souligner que dès le 22 août dernier, les montants de restauration progressive sont maintenant obligatoires et nous avons déjà indiqué que nous avons procédé, dans nos évaluations, à déposer les garanties déjà à cet effet ainsi que la nouvelle norme qui s'en vient et qui n'est pas encore adoptée, mais au niveau des vibrations des dynamitages qui est de l'ordre de 12.7 millimètres/seconde versus une norme actuellement qui sont beaucoup plus élevée. Donc, nous intégrons, dans la conception du projet, déjà les nouvelles normes que va contenir le nouveau projet de loi.

2365

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette, est-ce que dans l'analyse que vous allez faire du dossier, vous allez considérer la nouvelle loi ou vous allez fonctionner en fonction de la loi actuelle?

2370

M. MICHEL DUQUETTE :

2375 Monsieur le président, on va tenir compte des avis que le ministère des Ressources naturelles va nous donner lors de l'acceptabilité, à savoir si eux considèrent que le promoteur devrait aller vers la nouvelle loi, mais pour nous, il sera difficile d'imposer au promoteur de suivre une loi qui n'est pas en vigueur, vous comprendrez.

LE PRÉSIDENT :

2380 Quelles sont les intentions du MRN à cet effet?

M. VINCENT FRÉCHETTE :

2385 Monsieur le président, lorsque que le MRN va recevoir la demande de bail minier, l'analyse de celle-ci va être traitée dans le contexte de loi actuel, au moment où laquelle, la demande, est jugée recevable. Donc, si le projet de loi, si la Loi 43 n'est pas encore en vigueur, ça va être jugé selon la loi actuelle, la *Loi sur les mines*.

M. SERGE ASHINI-GOUPIL :

2390 Puis en complément, est-ce que le gouvernement du Québec, dans le cadre de cette loi-là, il y a un article qui est l'article 3, qui dit que le gouvernement consultera les Premières nations, comment vous allez faire pour vous assurer que cette consultation sur le projet de loi va pouvoir finalement se, comment dire, se percoler, puis que vos grilles d'analyse, vos grilles de critères
2395 vont tenir compte de nos consultations que vous êtes obligés de faire dans le cadre de cette prochaine loi-là?

2400 C'est très concret, là, parce que ça va influencer ce que monsieur Biron est prêt à faire, le promoteur est prêt à faire, de s'ajuster à ce projet de loi. Mais je comprends, parce qu'on arrive d'une rencontre de l'Assemblée des Premières nations entre les chefs – le chef McKenzie est ici, il pourrait peut-être interpeller la place –, mais c'est un enjeu qui va être présenté; comment, concrètement, que cet article 3-là où est-ce que vous allez nous consulter, le gouvernement, va faire que les articles de loi où est-ce qu'on va vouloir peut-être amener des points, va influencer finalement le projet de loi de Mine Arnaud?

2405
2410 Donc, moi, c'est une question que je vous adresse, comment on va trouver la solution? Puis ça va faire nécessairement partie de notre mémoire, parce que c'est une réalité aujourd'hui. La Commission parlementaire particulière est lancée depuis une semaine et on a été invité à se présenter d'ici la fin septembre. Donc, le mémoire qui va vous être présenté devra tenir compte de cette réalité-là. Donc, je demande comment on va arriver, à la fin, là? Donc, c'est une préoccupation qu'on a au niveau du Conseil de la communauté.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Monsieur Roger Michel.

2415

M. ROGER MICHEL (traduction de l'interprète) :

Kuei. Mes salutations, bonjour. Moi, je suis contre le projet Mine Arnaud, parce que c'est pour l'avenir de nos enfants, je suis contre le projet. Moi, je veux défendre mon peuple. Nous, les Innus... c'est dangereux pour l'environnement, l'eau va être contaminée. Je pense souvent à mon père. Mon père est décédé. Mon père, il a fait de la politique pendant 35 ans, Je demande à mon père qu'il me donne la force, l'énergie pour défendre notre territoire.

2420

J'ai une pétition, moi, contre le projet. Moi, j'ai été élevé dans le bois, j'ai fréquenté l'intérieur des terres. Mon père m'a amené dans le bois, dans la forêt. Moi, je suis contre, je ne veux pas qu'on détruise le territoire. J'ai participé à plusieurs manifestations pour les Innus puis je voyage actuellement. Ça fait depuis cinq ans que je connais monsieur Fafard, je participe, je suis un collaborateur de monsieur Fafard. On a défendu l'uranium, on a eu un moratoire. On a défendu, puis je défends mon peuple. J'ai des amis au niveau environnement, j'ai des amis écologistes. Des fois, on m'appelle le chaman, le sorcier, chez nous, au village, parce que j'ai un tambour. J'ai un tambour traditionnel.

2425

2430

Moi, je suis contre le projet Mine Arnaud. Il faut écouter le Innu. Il faut écouter les Innus, puis je donne ma force aux Innus, je suis contre la mine. Je donne un message à Mike, au chef, qu'il soit contre le projet. Je suis allé voir la mine, j'ai visité le futur site, ils vont tout faire un déboisement, ils vont tout détruire la forêt. Ça me préoccupe.

2435

Cette semaine, on a m'a hospitalisé. J'ai peur, parce qu'on va avoir du cancer, la maladie du cancer, avec toutes les... c'est dangereux, le cancer du poumon, parce qu'on va respirer de l'air, là. J'ai ma mère qui est à l'hôpital actuellement. Je ne veux pas, je suis contre, parce qu'il y a de la nourriture à l'intérieur de nos territoires. Il ne faut pas, parce que l'eau va être contaminée.

2440

Merci beaucoup, merci beaucoup tout le monde. Merci. Merci.

2445

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Monsieur. Monsieur Sylvestre Rock.

M. SYLVESTRE ROCK (traduction de l'interprète) :

2450

Kuei. Bonjour, bonjour. Alors, moi, je ne suis pas habitué de parler devant le monde. Mon nom est Sylvestre Rock.

LE PRÉSIDENT :

2455 Monsieur Sylvestre, pour vous permettre de vous relaxer, je trouve que vous avez un très beau chandail.

M. SYLVESTRE ROCK (traduction de l'interprète) :

2460 Moi, je suis originaire de Maliotenam, j'ai fréquenté les pensionnats à Maliotenam. Mes parents ont fréquenté l'intérieur des terres. Moi, ici, en avant, je veux... moi, j'ai fait partie d'une coalition, Nitassinan, pour défendre notre territoire concernant le projet hydroélectrique. J'ai fait de la prison, on m'a emprisonné à cause que j'ai défendu le projet, j'étais contre le projet SM-3.

2465 Moi, je me pose une question. Alors, vous êtes à l'écoute concernant des projets. Vous, votre mandat... moi, je me souviens, concernant les barrages hydroélectriques, vous avez dit au gouvernement, l'ancienne commission qu'il y a eu, l'ancien BAPE, le BAPE, quand il a présenté son rapport, le BAPE, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a dit au gouvernement de ne pas faire le projet hydroélectrique.

2470 Maintenant, votre mandat, parce que c'est le gouvernement qui prend la décision concernant, quand on parle d'argent, c'est le gouvernement qui prend la décision, parce qu'ici, nous sommes seulement minoritaires au Québec, au Canada. Vous, votre présence ici en ce moment, Monsieur, si les Innus sont contre le projet et les blancs son contre le projet, est-ce que vous êtes là pour rien? Il y a l'argent qui circule entretemps, là.

2480 Moi, ma question est celle-ci : est-ce qu'on joue actuellement? On dépense beaucoup d'argent en ce moment, vous êtes beaucoup ici, là. J'aimerais ça, moi, Monsieur le président, j'aimerais ça avoir ton salaire, Monsieur le président. Juste ton salaire avec deux ans, moi, ça me suffirait. Alors, j'essaie de tout le monde ici, moi, est-ce que vous avez une force ou est-ce que vous avez un mandat clair? Est-ce que vous avez un pouvoir de recommandation? Parce qu'on dépense beaucoup de temps, d'heures. Alors, vous avez des enfants, vous avez une famille. Moi, ma question : où est votre pouvoir, le BAPE, quel est votre mandat? Où est votre pouvoir de recommandation? Merci, ma question était très simple. Quels sont vos pouvoirs?

2485 **LE PRÉSIDENT :**

2490 Oui, merci pour cette question-là qui me donne l'occasion un peu d'expliquer le mandat de la commission. Écoutez, oui, j'ai des enfants, oui, j'ai des petits-enfants, oui, j'ai une femme et je vous assure, j'ai un travail, donc ce n'est pas ce travail-là, j'ai un travail régulier comme professeur à l'Université de Montréal et depuis des années, ma femme me demande : « Pourquoi tu prends encore une commission? » Ça fait à peu près 17-18 commissions auxquelles je

participe. Puis elle me dit comme vous : « Tu n'as pas assez d'argent avec ton salaire de prof, pourquoi tu prends un mandat de commission? »

2495

Ce qui m'interpelle, moi, comme personne – je ne parle pas de la commission, je reviendrai à la commission – ce qui m'interpelle c'est, ce travail non seulement me valorise, mais je trouve qu'il est très... pourquoi il est valorisant? Parce qu'il me permet de contribuer, en quelque part, à la progression d'une réflexion sociale, à une progression dans la façon d'évaluer et de mettre finalement une empreinte, quelque part, dans les décisions qui peuvent être prises éventuellement par le gouvernement.

2500

Comme commission, je suis très conscient que nous n'avons pas un pouvoir décisionnel. Je peux vous dire une chose : avec l'expérience que j'ai eue avec les autres commissions, effectivement, il y a eu des commissions à la fin desquelles le rapport de la commission n'a pas été favorable au projet. De mémoire, il y a trois ou quatre dossiers, sur la vingtaine que j'ai faits où la recommandation n'a pas été favorable. Est-ce que c'est par chance ou autre, je n'ai aucune idée, le gouvernement a suivi les recommandations de chacune de ces commissions-là. Ces dossiers-là, ces projets-là n'ont jamais vu le jour.

2505

2510

Donc, évidemment, le corollaire ou la conséquence de ça c'est que si, effectivement, j'avais senti, j'avais le sentiment que les travaux de la commission ou mes travaux personnels ne contribuaient pas de façon tangible à la prise de décisions, soyez sûr d'une chose, je ne serais pas ici devant vous aujourd'hui, en dépit du fait que la commission n'a aucun pouvoir décisionnel. Ça répond?

2515

M. SYLVESTRE ROCK :

(Inaudible – sans traduction)

2520

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Monsieur Michel André.

2525

M. MICHEL ANDRÉ :

Bonjour, Monsieur le commissaire. Ma première question concerne le N.A. Wash. J'ai déjà travaillé dans des industries à Sept-Îles puis j'ai vu comme, ArcelorMittal utiliser du N.A. Wash puis c'est un produit très alcalin, puis je sais que dans le projet Mine Arnaud, il va être beaucoup utilisé. Ma question c'est est-ce que Mine Arnaud a prévu des plans, parce que je sais, comme ArcelorMittal, son fournisseur est au Saguenay, puis il va y avoir, je ne sais pas la fréquence des approvisionnements en N.A. Wash, est-ce qu'il y a des mesures de sécurité qui ont été prévues

2530

et même à l'intérieur de l'usine? Je sais que chez ArcelorMittal, chaque employé est obligé de suivre une formation en N.A. Wash spécifiquement.

2535

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur Biron, s'il vous plaît?

2540

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, Monsieur le président. Toute la chaîne d'approvisionnement concernant l'ensemble des produits qui vont être livrés au projet Mine Arnaud, incluant le N.A Wash qui est la chaux, les procédures de sécurité vont être appliquées, les employés vont avoir reçu la formation spécifique à l'utilisation du produit et nous privilégions, Monsieur le président, une utilisation en vrac. Donc, les manipulations se font sans contact avec les employés, soit transvidage par compresseur d'air pour remplir les réservoirs et lorsqu'on doit utiliser le produit, c'est mélangé avec de l'eau dans des réservoirs, donc c'est sous contrôle, surtout automatisé, et avoir le moins de contact physique avec les employés.

2545

2550

Cependant, s'il arrive des occasions où le produit s'échappe ou une fissure se produit et il faut la réparer, à ce moment-là, les équipements de protection individuels vont être à la disposition des gens, la sécurité va être assurée également par la formation des employés et nous allons sécuriser les endroits également, à ce niveau-là.

2555

Donc, il y a tout un aspect qui va se mettre en place. Ici, on parle d'un avant-projet, mais ce sont déjà des mesures, avec l'expérience que nous avons de d'autres projets, qui vont être implantées également au projet Mine Arnaud.

2560

LE PRÉSIDENT :

Madame Drapeau?

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2565

Pour l'entreposage?

M. FRANÇOIS BIRON :

2570

L'entreposage, ce sera dans des réservoirs hermétiques, donc des silos surtout en métal, qui vont alimenter nos procédés de traitement.

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2575

Et le transport?

M. FRANÇOIS BIRON :

2580

Le transport, encore une fois, nous n'avons pas encore identifié les fournisseurs, nous savon qu'actuellement le transport se fait par camion-citerne en provenance de l'extérieur de la région. Nous allons également inclure dans nos appels d'offres l'utilisation de la route bleue, soit le transport par barge pour approvisionner le site puisqu'il y a une facilité d'accès via Pointe-Noire, justement pour ce service de transport. Donc, nous allons favoriser le plus possible les transports qui présentent le moins de risque et aussi qui ont un impact le moins possible sur l'environnement.

2585

Mme NATHALIE DRAPEAU, commissaire :

2590

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Ça répond, Monsieur?

2595

M. MICHEL ANDRÉ :

2600

Oui, excellent. Ma deuxième question, c'est juste pour mettre dans le contexte, on a parlé de l'étude d'utilisation du territoire, c'est que nous autres, le premier contact qu'on a eu avec Mine Arnaud, on a lu l'étude d'impact puis la seule chose qu'ils disent sur les autochtones, c'est que ça ne faisait pas partie, l'eau de trappe du réservoir à castors du Saguenay. Puis pourtant, on sait ici, qu'on passait deux mois sur la côte puis il y a des personnes qui utilisaient la rivière Sainte-Marguerite, d'autres personnes utilisaient la rivière Moisie, mais il y a eu des activités. Il y a même encore des activités, on va le préciser dans l'étude, on va donner peut-être les grandes lignes, il y a une zone de chasse aux oiseaux migrateurs, à la bernache puis toute la sauvagine.

2605

2610

Ma question est : lorsqu'on aura fourni cette zone de chasse, lorsque le promoteur sera au courant qu'on utilise encore actuellement, même de nos jours, ce territoire-là, est-ce qu'il va faire des études complémentaires pour prouver que la mine, même si elle est située dans le territoire, n'aura pas d'impact sur la bernache? Parce que nous autres, on ne fait pas juste observer les oiseaux, on les consomme. C'est une question de santé humaine. Est-ce que le promoteur va faire des études sur la qualité, les impacts, via le ruisseau Clet, via le transport pour les poussières? Est-ce qu'il va y avoir d'autres études complémentaires sur les bernaches?

2615

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que le rapport de la communauté innue pourrait amener le promoteur à réaliser d'autres ou à entreprendre d'autres études et plus spécifiquement sur la bernache?

2620

M. FRANÇOIS BIRON :

2625

Alors, Monsieur le président, nous espérons prendre connaissance du rapport le plus tôt possible. Évidemment, il y a déjà une étude qui a été produite sur les oiseaux migrateurs, incluant la bernache, et nous avons également bien identifié la zone précise de chasse où la communauté innue fait ses périodes de chasse au printemps et à l'automne. Donc, l'impact du projet sur les oiseaux migrateurs est relativement nul et va permettre d'avoir une période de chasse continue, même avec le projet en opération.

2630

Pour ce qui est de la santé ou de la consommation résultant des produits de la chasse, évidemment, on a vu, par les simulations atmosphériques, que la santé humaine est protégée. Donc, par ce fait même, la santé animale aussi est protégée, donc on ne voit pas de problème à la consommation de produits de chasse.

2635

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Michel, est-ce que vous désiriez ajouter quelque chose?

2640

M. MICHEL ANDRÉ :

2645

Non, juste spécifier qu'il y a des phénomènes, vous êtes au courant de ça, qu'il y a des phénomènes de bioaccumulation de certains métaux, puis nous autres, on dit que les Innus font encore partie de la chaîne alimentaire. C'est pour ça que ça serait important, je pose la question, que le promoteur fasse des études complémentaires, parce que l'étude d'utilisation du territoire va sûrement parler de la zone de chasse aux oiseaux migrateurs, puis c'est encore, de nos jours, moi-même j'y suis allé, mon père y va souvent, puis il a initié plusieurs jeunes, puis on espère encore continuer à chasser la bernache dans la Baie de Sept-Îles. Merci.

2650

LE PRÉSIDENT :

Je vous en prie. Avant que vous ne quittiez la salle – Monsieur Biron, dans l'étude toxicologique que vous avez commandée, est-ce que cette dimension de bioaccumulation, éventuellement bioamplification sera prise en compte?

2655

M. FRANÇOIS BIRON :

2660 Je pourrais vérifier cet aspect pertinent, mais nous avons déjà inclus dans l'étude d'avoir l'inhalation, l'exposition cutanée et l'impact sur l'eau au niveau de la toxicologie, donc je crois que cet élément est à vérifier, mais je crois qu'il est inclus.

LE PRÉSIDENT :

2665 Mais je pense que vous aviez indiqué hier qu'également la voie orale est prise en compte?

M. FRANÇOIS BIRON :

Oui, l'orale est prise en compte.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, forcément, ça y sera. Voilà, merci Monsieur Michel. Monsieur Duquette?

M. MICHEL DUQUETTE :

2675 Je ne sais pas, Monsieur le président, si vous vouliez revenir sur les garanties légales en cas de problèmes, pour les résidents, autour du site de la mine?

LE PRÉSIDENT :

2680 Allez-y.

M. MICHEL DUQUETTE :

2685 J'ai un élément de réponse. Le ministère peut exiger du promoteur une souscription suffisante, une souscription à une assurance en responsabilité civile suffisante pour couvrir les dommages qui seraient causés par les effets, les impacts de l'opération de la mine. Donc, c'était pour clarifier ce point qui avait été un peu en suspens. Mais c'est une possibilité du ministère d'exiger cette chose.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

2695 Est-ce que d'autres personnes-ressources voudraient ajouter quelque chose? Est-ce que le promoteur voudrait ajouter quelque chose? Ça va? Donc, ceci complète la première partie de l'audience publique pour les travaux de la Commission. Je tiens à préciser une chose, même s'il y a peu d'assistance actuellement, c'est que je vous avoue que j'ai été très impressionné, non

seulement par le niveau de participation, mais par la qualité des interventions tout au long de la semaine.

2700

Merci pour votre engagement, merci pour votre implication. Merci au promoteur d'avoir répondu avec le plus de précision possible à nos questions et aux questions des participants, merci également aux personnes-ressources et à la prochaine.

2705

AJOURNEMENT

* * * * *

2710

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2715

Yolande Teasdale, s.o.

2720